

# Formation des encadrants de l'ED/EG

SHS 473 Lille Nord de France



Université  
de Lille

Jeudi 13 mars 2025 9h-17h salle F041



## ODJ matin

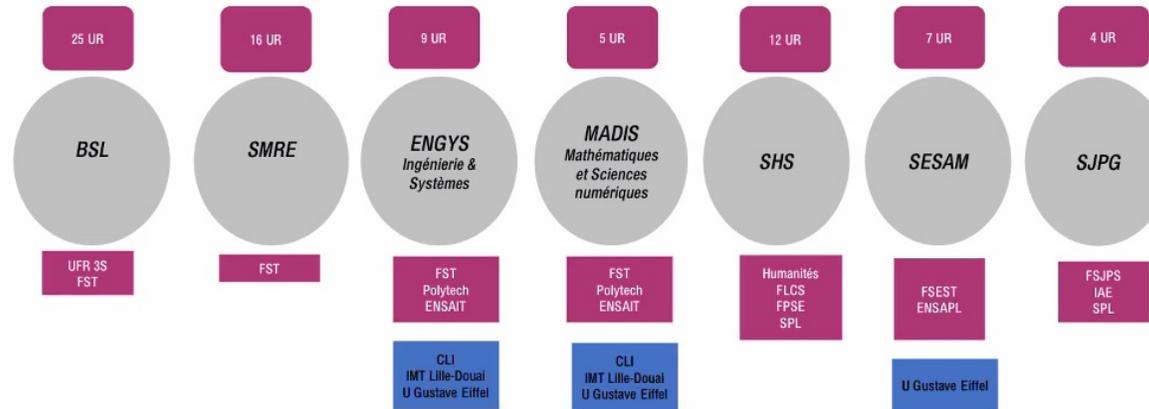
1. Le doctorat dans notre ED et sa formation avec contextualisation
2. Les financements de contrats doctoraux
3. Financement des mobilités

## ODJ après-midi

1. CIFRE Vianney et un témoignage de doctorant CIFRE, Sébastien Grossemy
2. Les PG Anahita Basirat, directrice des études
3. Les diversités Sabine De Bosscher, directrice des études
4. La Maison de la médiation Philippe Ledoux

# 1. Le doctorat à l'ED SHS, l'une des 7 ED de l'université de Lille

7 écoles graduées « disciplinaires » : formation doctorale articulée avec les masters



Membre du



# Site internet opérationnel et efficace

[Accessibilité](#)[Dyslexie](#)[Contraste](#)[Mode sombre](#)[Plan et contact](#)

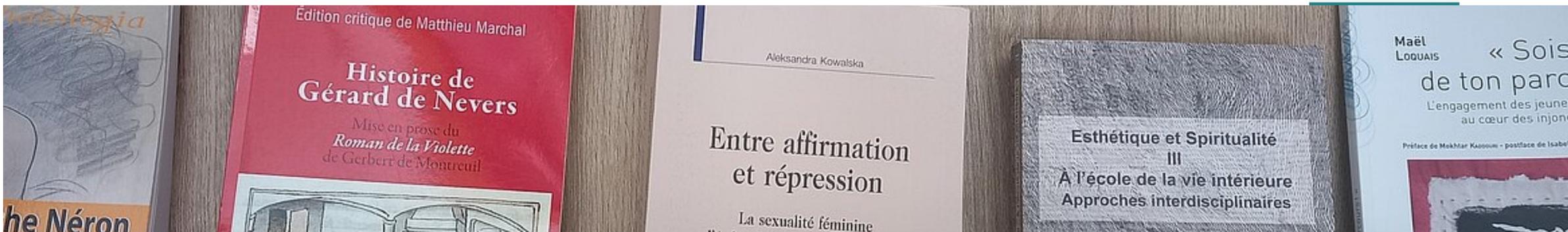
**Sciences de l'homme et de la société**  
EDSHS

[Accueil](#)[L'École Doctorale](#)[Le doctorat et l'HDR](#)[Financer son doctorat](#)[Formation doctorale](#)[International](#)[Poursuite de carrière](#)[Mises à l'honneur](#)[Boîte à outils](#)

## Bienvenue à l'École Doctorale des Sciences de l'Homme et de la Société

Située aux marches de l'Europe du Nord, entre Paris, Londres, Bruxelles et Cologne, l'École doctorale Sciences de l'Homme et de la Société n°473 est membre du Collège Doctoral de l'Université Lille Nord de France. En collaboration avec la Maison européenne des sciences de l'homme et de la société (MESHS), elle offre une formation exigeante tant disciplinaire qu'interdisciplinaire dans le domaine des Sciences Humaines et Sociales (SHS), soutient les initiatives de ses doctorants et apporte tous ses soins à leur devenir professionnel et à leur implication au service de la société. L'ED SHS compte environ 500 doctorants, 11 laboratoires de recherche régionaux, 207 directeurs de recherche et a un taux d'insertion professionnelle de 96 %.





## Vous êtes encadrant(e)

- [Les études doctorales sont régies par le nouvel arrêté du 26 août 2022](#)
- [Cahier des charges des comités de suivi individuel](#)
- [Formulaire compte rendu CSI](#)
- [La maquette de la formation doctorale avec le détail des crédits de l'ED SHS 2023-2024](#)
- [PPT atelier encadrants 3 octobre 2023](#)

# Membre du réseau RESCAM

Ecole doctorale  
Sciences de l'Homme et de la Société  
Université Lille Nord de France



resCAM  
création arts médias

Réseau d'écoles doctorales

Développement de la  
recherche-création

## Journée d'étude à distance Évaluation des travaux de création littéraire : de l'atelier d'écriture à la thèse

1<sup>er</sup> juin 2022 – 9h - 16h30

### Présentation

L'évaluation de travaux de création appartient à une tradition établie qui implique différentes institutions du « champ littéraire » : éditeurs, médias, public, libraires, bibliothèques, universités, auxquelles s'ajoutent la réception par les pairs et les prolongements intertextuels que peuvent connaître les œuvres.



Le Réseau interuniversitaire d'écoles doctorales Création, Arts et Médias (CAM) fédère, depuis 2011, [18 écoles doctorales en France](#). Ce sont ainsi environ 4 000 doctorants et un millier d'enseignants chercheurs qui se voient ouvert un réseau étendu pour développer, diffuser et valoriser la recherche en Arts et Médias. En inscrivant « Création » dans son intitulé, le Réseau marque son intérêt pour une recherche qui s'interroge sur elle-même et génère dispositifs et démarches sans cesse mieux adaptés à la mutation artistique et culturelle dans le monde contemporain. Une recherche en adéquation avec son temps et des voies d'insertion nouvelles pour les néo-chercheurs sont explorées au travers de dispositifs innovants, à côté des formations plus classiques proposées par les écoles doctorales, des appels à contributions, des bourses de thèse, des offres de mission, etc.

## Le point sur les thèses à label 2024

- RESCAM: le label recherche-crédation voté le 19 septembre 2024 en conseil scientifique plénier de l'université de Lille
- le point sur les soutenances de thèse avec ce label depuis septembre:

Doctorant(e)s	Dates des soutenances	Directeur(ice)s de thèse	Unités de recherche	Labels
Effrosyni Tsakou	26/06/2024	Charles Delattre	HALMA	Label européen
Eva Assayas	21 et 22/09/24	Philippe Guisguand	CEAC	Label recherche création
Kleiberth Mora Aragon	04/10/2024	Marie-Pierre Lassus	CEAC	Label recherche création
Mathilde Berg	06/12/2024	Paul Dirkx	ALITHILA	Label parcours gradué

# L'École doctorale SHS 473: une grande maison

- **Environ 520 doctorants**
- **Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2021 :**
- **1 établissement:**
  - Université de Lille
  - **1 école** ENSAPL (École nationale supérieure d'architecture et de paysage de Lille)
  - 11 laboratoires dont 4 UMR (Halma, Irhis, STL, Scalab)
  - 220 HDR Ulille
  - Environ 60 à 70 thèses soutenues chaque année
  - 100 nouveaux arrivants /an environ



# L'École doctorale SHS 473: une équipe



- **Bureaux** : Maison de la recherche, campus Pont de Bois
- **Directrice**: Christine Hoët-van Cauwenberghe
- **Directeur adjoint**: Hervé Leuwers
- **Responsable administrative**: Sabrina Abed
- **Directrices d'études, chargées de mission**: Nathalie Delbard (recherche-réation), Sabine de Bosscher (diversités) et Anahita Basirat (Parcours gradués)
- **Chargée du suivi administratif et pédagogique**: Pascaline Lamblé
- **Chargée du suivi des soutenances de thèses, cotutelles et gestion financière**: Maxime Ducloy
- **Chargé du suivi à l'international et de la valorisation de l'expérience doctorale et du suivi de carrière des docteurs**: Vianney Delespaux
- **Référents insertion professionnelle**: Gérald Delelis, Olivier Janssen et Eric Dose (Faculté PsySEF)

# L'HDR à l'ED SHS



- Calendrier des CS pour les HDR:

DATE	HEURE	SALLE
10/10/2024	14h	Salle des Conseils – siège de l'Université de Lille
10/12/2024	14h	Salle 028 – siège de l'Université de Lille
06/02/2025	9h	Salle des Conseils – siège de l'Université de Lille
20/03/2025	9h	Salle des Conseils – siège de l'Université de Lille
03/06/2025	14h	Salle des Conseils – siège de l'Université de Lille
11/07/2025	14h	Salle des Conseils – siège de l'Université de Lille

dossier de candidature à l'HDR de **Rémi Casanova** (CIREL), garante : Anne-Françoise Dequiré, soutenance prévue le 06/06/25: commission du 6 février 2025; avis favorable dossier HDR de Mme **Galland-Boudon** en cours pour la commission de mars garant : Paul-Henri Giraud du CECILLE

# Soutenances d'HDR ED SHS

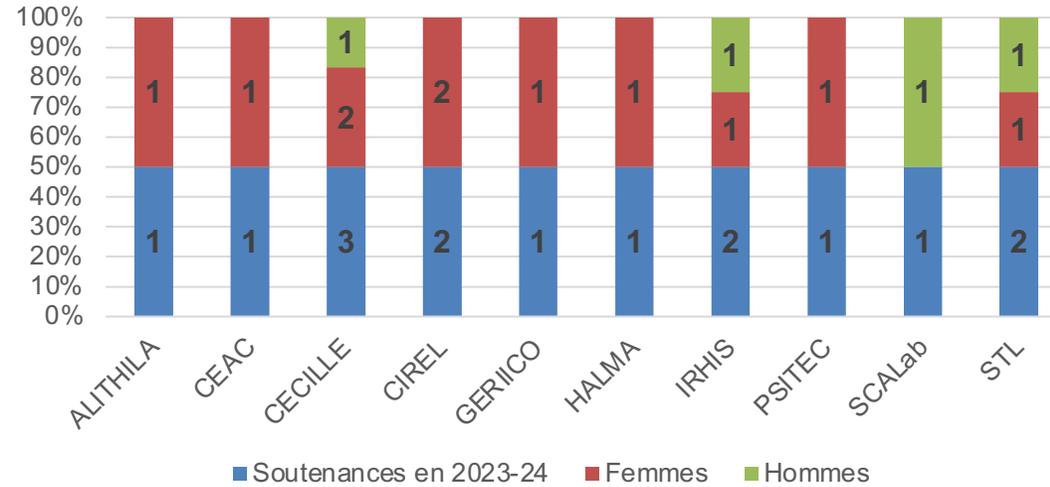
Ecole doctorale

Sciences de l'Homme et de la Société

Université Lille Nord de France



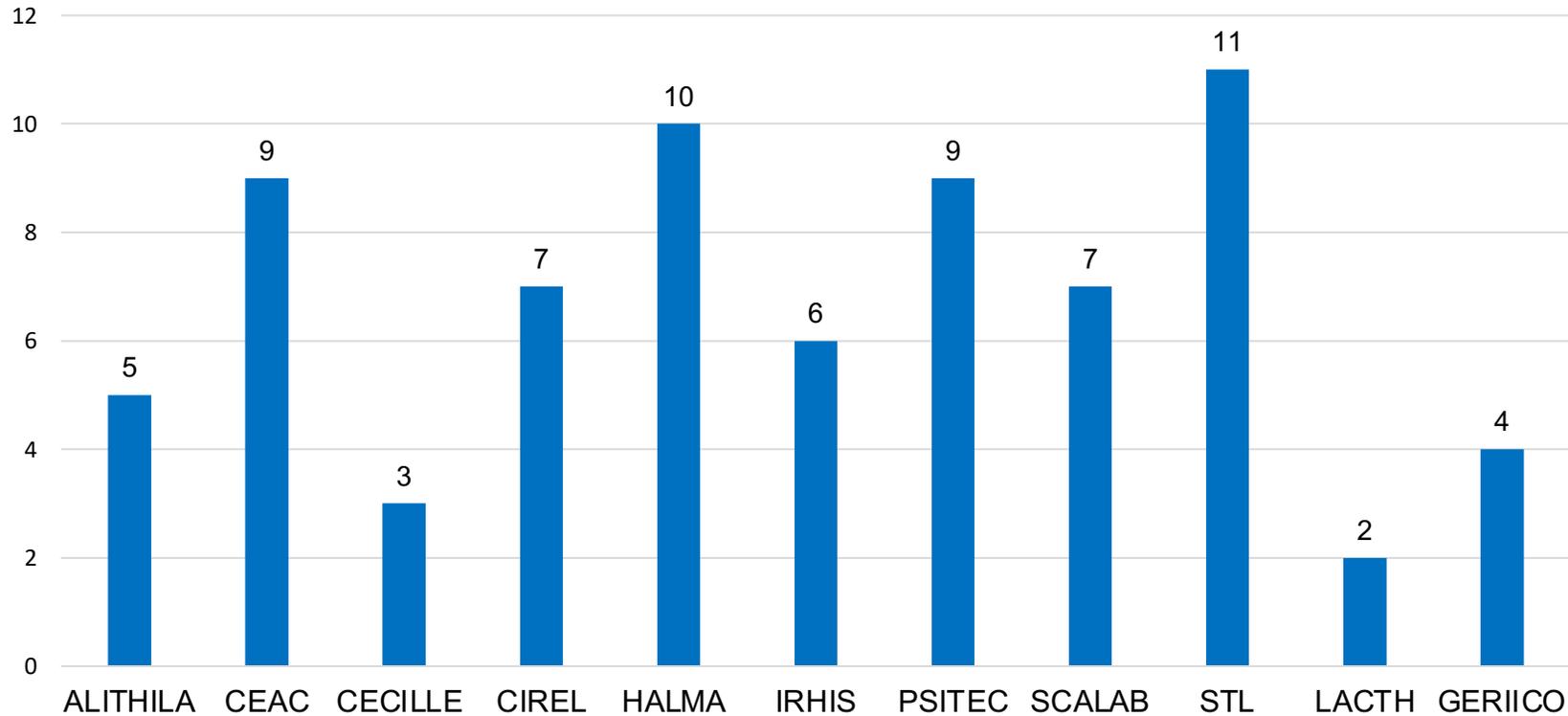
Soutenances HDR 2023-24 par unité de recherche et par genre



Laboratoires	Soutenances en 2023-24	Femmes	Hommes	Soutenances 2024-25 entre septembre et le 12 novembre 2024	Femmes	Hommes	Soutenances 2024-25 après le 12 novembre 2024	Femmes	Hommes
ALITHILA	1	1		1		1			
CEAC	1	1					2	2	
CECILLE	3	2	1						
CIREL	2	2					2	1	1
GERIICO	1	1					1	1	
HALMA	1	1					2	2	
IRHIS	2	1	1						
PSITEC	1	1					2	1	1
SCALab	1		1	2	2		1	1	
STL	2	1	1						
<b>Total</b>	<b>15</b>	<b>11</b>	<b>4</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>10</b>	<b>8</b>	<b>2</b>

# 73 SOUTENANCES 2024

## Nombre de soutenances par laboratoire en 2024



Laboratoires	Nombre de soutenances
STL	11
HALMA	10
CEAC	9
PSITEC	9
CIREL	7
SCALab	7
IRHIS	6
ALITHILA	5
GERIICO	4
CECILLE	3
LACTH	2
Total	73

# Règles de composition des jurys de thèses et d'HDR à respecter impérativement

- Attention, pas d'émérite présidents de jurys cf service juridique de l'université : personnes en fonction
- **président de rang A**
- $\frac{1}{4}$  d'émérite(s) dans un jury
- le président peut être à distance même si ce n'est pas idéal
- Attention, pas de MCF, président d'un jury ni de thèse ni d'HDR
- **Problèmes avec les présidences: comment exercer un contrôle? Car même si la désignation se fait lorsque le jury est réuni, indiquer sur le formulaire le/la président(e) pressenti(e)**

# L'arrêté de 2016 consolidé par celui du 26 août 2022 cf Kit du doctorant et de l'encadrant

- Instauration des contrats doctoraux de droit privé
- Mise en place du serment du docteur
- Le Comité de Suivi Individuel: dès la 1<sup>e</sup> année, **pratique déjà en cours à l'ED SHS 473**
- En cas d'abandon, certification cf compétences, **pratique déjà en cours à l'ED SHS 473**
- **Tous les textes régissant le doctorat et l'HDR sont en ligne sur le site internet de l'ED**

## L'arrêté de 2016 consolidé par celui du 26 août 2022

- Conformément à l'arrêté du 25 mai 2016 relatif à la formation doctorale, le doctorat est une **expérience professionnelle de recherche**, sanctionnée après soutenance d'une thèse par la délivrance du **diplôme** national de doctorat.
- Ce diplôme, délivré par un établissement d'enseignement supérieur accrédité, confère à son **titulaire le grade et le titre de docteur**, grade le plus élevé parmi les 4 grades universitaires français.

Ecole doctorale

Sciences de l'Homme et de la Société

Université Lille Nord de France



# Durée et financement de la thèse: attention point de vigilance HCERES

- **3 ans**
- 6 ans si salarié
- Dérogations
- Césure : 1 an

- Contrat doctoral (public/privé; établissement, Région, ANR, PIA3, ENS, CIFRE, COFRA, INCA...)
- Activité salariée
- Bourse
- Autres

# Inscriptions 2024-2025

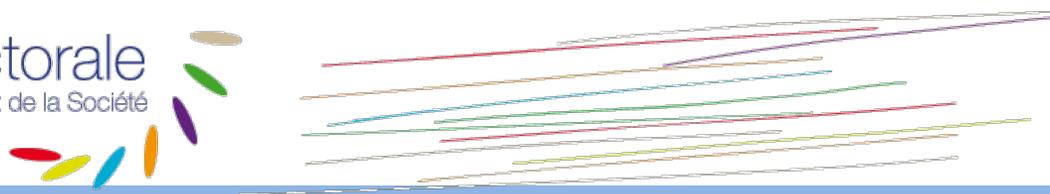
## Pascaline Lamblé



<u>LABORATOIRES</u>	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025
ALITHILA	03	10	07	09
CEAC	10	09	04	06
CECILLE	04	14	10	13
CIREL	11	14	19	23
<u>GERiCO</u>	07	06	09	10
HALMA	06	09	05	05
IRHIS	08	09	14	08
LACTH	02	00	01	01
PSITEC	11	09	09	06
SCALAB	09	8	09	08
STL	15	8	17	04
	<b>86</b>	<b>96</b>	<b>104</b>	<b>95 (dont 2 en juillet)</b>

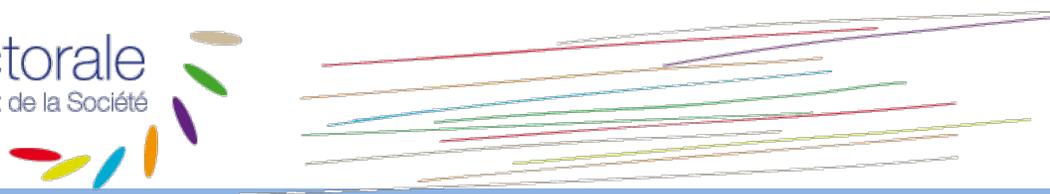
# Charte du doctorat

- La formation doctorale consiste en un **travail de recherche novateur**, dirigé par une direction de thèse habilitée, au sein d'une unité de recherche reconnue et rattachée à une École Doctorale, dont les missions sont en tout point conformes à celles énoncées dans l'article 3 de l'arrêté.
- Elle se conclut par la **rédaction** et la **soutenance** d'une thèse qui constitue la validation d'un travail scientifique original ayant permis la construction et l'acquisition de nouveaux savoirs. Le diplôme de doctorat peut -s'obtenir dans le cadre de la formation initiale et de la formation tout au long de la vie. Les **compétences** spécifiques acquises au cours de cette formation permettent une **insertion professionnelle** dans tous les domaines d'activités, dans le secteur public aussi bien que privé.



## Charte du doctorat : Article 10\* (article 12 modifié)

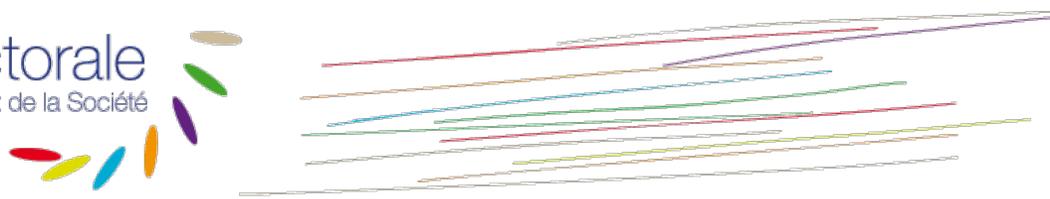
- « Chaque établissement public d'enseignement supérieur fait évoluer (...) sa charte du doctorat, en y intégrant un paragraphe relatif au respect des exigences de l'intégrité scientifique qui contient *a minima* le texte du serment des docteurs relatif à l'intégrité scientifique. (...) »
- « “L'établissement [...] promeut la réalisation des travaux de recherche des doctorantes et doctorants dans le respect des **exigences de l'intégrité scientifique et de l'éthique de la recherche**. Les doctorantes et doctorants ont accès à une formation aux principes et exigences de l'éthique de la recherche et de l'intégrité scientifique. Elles et ils s'engagent à les respecter pendant toute la durée de leur doctorat. [L'établissement], les directrices ou directeurs d'écoles doctorales, les directrices ou directeurs de thèse, les directrices ou directeurs d'unités de recherche et toutes les personnes encadrant ou participant au travail d'une doctorante ou d'un doctorant s'engagent à favoriser et à accompagner cet engagement.”



# Le serment

(article 16\*, création d'un article 19bis)

- **A l'issue de la soutenance et en cas d'admission**, le docteur prête serment, individuellement en s'engageant à respecter les principes et exigences de l'intégrité scientifique dans la suite de sa carrière professionnelle, quel qu'en soit le secteur ou le domaine d'activité.
- **« Le serment des docteurs relatif à l'intégrité scientifique est le suivant :**
- « En présence de mes pairs.
- « Parvenu(e) à l'issue de mon doctorat en [xxx], et ayant ainsi pratiqué, dans ma quête du savoir, l'exercice d'une recherche scientifique exigeante, en cultivant la rigueur intellectuelle, la réflexivité éthique et dans le respect des principes de l'intégrité scientifique, je m'engage, pour ce qui dépendra de moi, dans la suite de ma carrière professionnelle quel qu'en soit le secteur ou le domaine d'activité, à maintenir une conduite intègre dans mon rapport au savoir, mes méthodes et mes résultats.» »

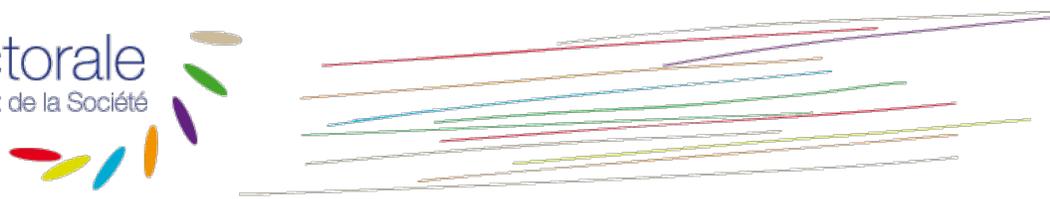


## Principe du Comité de suivi individuel (CSI)

**Article 11\*:** (ancien article 13) principe du comité de suivi individuel (CSI)

« Un comité de suivi individuel du doctorant veille au bon déroulement du cursus en s'appuyant sur la charte du doctorat et la convention de formation. »

**Pas de changement pour notre ED**



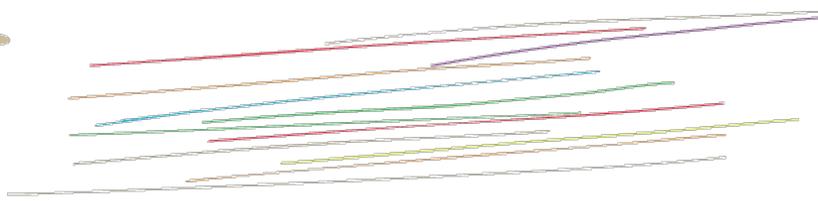
## Article 11\*: rythme du comité de suivi individuel (CSI)

- « Le comité de suivi individuel du doctorant assure un accompagnement de ce dernier pendant toute la durée du doctorat. Il se réunit obligatoirement avant l'inscription en deuxième année et ensuite avant chaque nouvelle inscription jusqu'à la fin du doctorat.
- Pas de modification pour notre ED : CSI en avril-mai pour les réinscriptions à partir du 1<sup>er</sup> juin

# Article 11\* déroulement du CSI

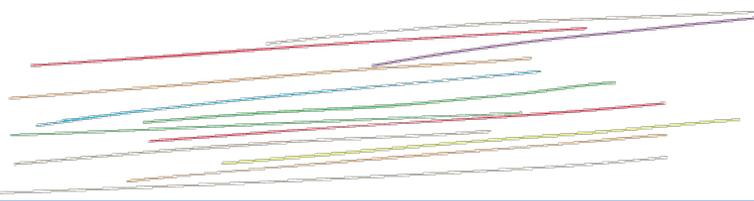
« Les entretiens sont organisés sous la forme de **trois étapes** distinctes :

- présentation de l'avancement des travaux et discussions,
- entretien avec le doctorant sans la direction de thèse,
- entretien avec la direction de thèse sans le doctorant.



## Veille renforcée concernant le harcèlement ou le mal-être du doctorant

- « Au cours de l'entretien avec le doctorant, **le comité évalue les conditions de sa formation et les avancées de sa recherche**. Lors de ce même entretien, il est particulièrement vigilant à repérer toute forme de conflit, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel ou d'agissement sexiste. Il formule des recommandations et transmet un rapport de l'entretien au directeur de l'école doctorale, au doctorant et au directeur de thèse.
- « En cas de difficulté, **le comité de suivi individuel du doctorant alerte l'école doctorale**, qui prend toute mesure nécessaire relative à la situation du doctorant et au déroulement de son doctorat.
- « Dès que l'école doctorale prend connaissance d'actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel ou d'agissements sexistes, elle procède à un **signalement à la cellule d'écoute de l'établissement** contre les discriminations et les violences sexuelles.

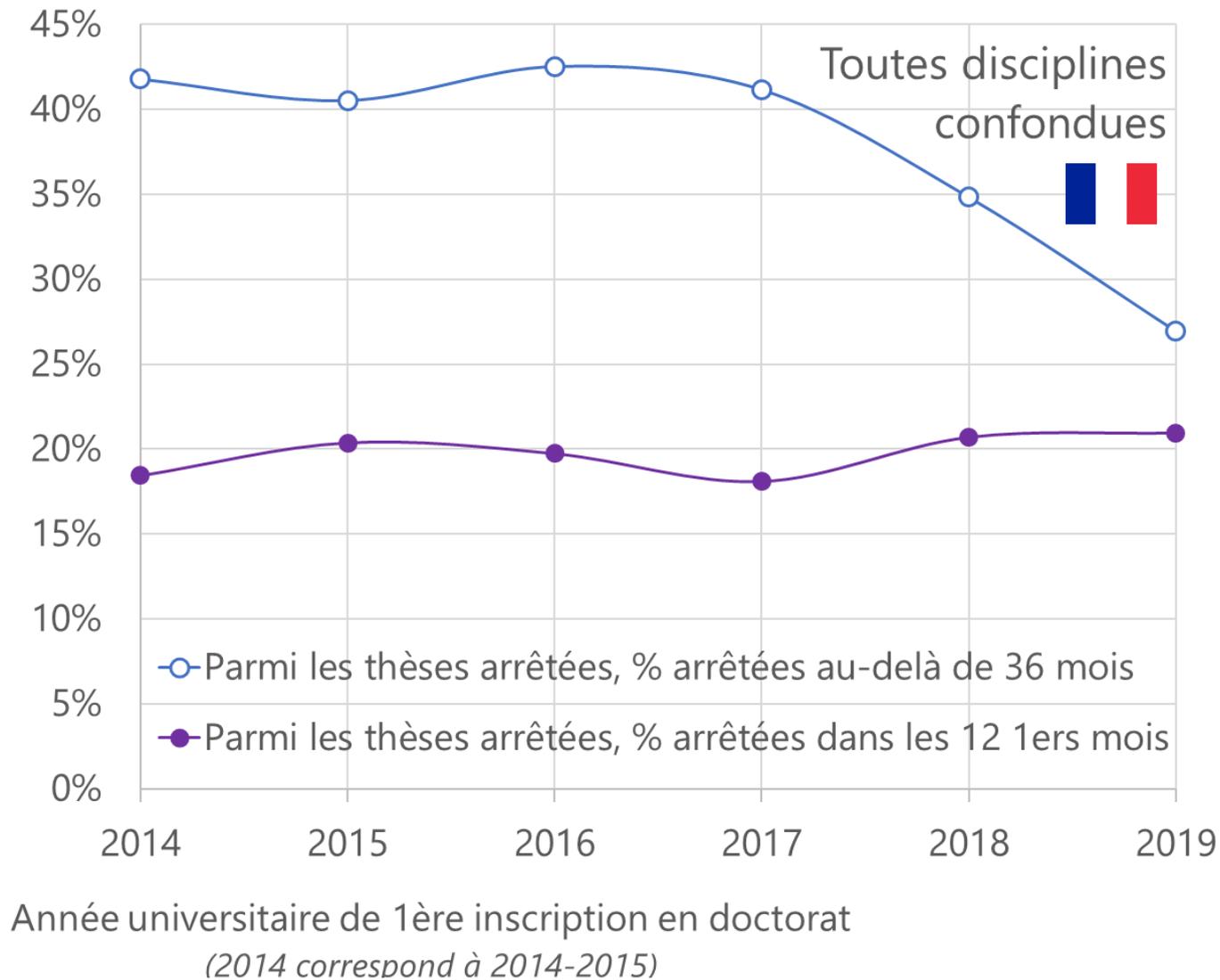


## Composition du CSI: nouveautés

- « Les modalités de composition, d'organisation et de fonctionnement de ce comité sont **proposées par le conseil de l'école doctorale**. L'école doctorale veille à ce que dans la mesure du possible, la composition du comité de suivi individuel du doctorant reste constante tout au long de son doctorat.
- Le comité de suivi individuel du doctorant comprend au moins **un membre spécialiste de la discipline ou en lien avec le domaine de la thèse**. Dans la mesure du possible, le comité de suivi individuel du doctorant comprend **un membre extérieur à l'établissement**. Il comprend également **un membre non spécialiste extérieur au domaine de recherche du travail de la thèse**.
- **Les membres de ce comité ne participent pas à la direction du travail du doctorant; ils peuvent ensuite siéger dans le jury et présider mais ne peuvent pas être rapporteurs (en raison précisément du « suivi »).**
- **L'école doctorale veille à ce que le doctorant soit consulté** sur la composition de son comité de suivi individuel, avant sa réunion. »

# La mise en place des comités de suivi a eu un impact visible sur les conditions d'arrêt des thèses,

Parmi les thèses arrêtées des doctorants inscrits en 1ère année universitaire donnée, % arrêtées au delà de 36 mois ou dans les 12 premiers mois



Parmi les thèses arrêtées sans soutenance, la part de celle arrêtées au-delà de 36 mois a fortement chuté depuis la mise en place des comités de suivi en 2016

# Dispositifs d'aide aux doctorants



## Le doctorat et l'HDR

### Présentation du doctorat

Candidater en doctorat

Réinscription

Soutenir sa thèse

Thèse sur travaux

### A l'écoute des doctorants

Le doctorat en VAE

Habilitation à Diriger des  
Recherches

🏠 / Le doctorat et l'HDR / Présentation du doctorat / A l'écoute des doctorants

## A l'écoute des doctorants

### Mal à la thèse...

"Mal dans ma peau, stressé(e), besoin de conseils, envie d'abandonner ma thèse..."

Je demande un entretien individuel et confidentiel pour faire le point sur certaines difficultés liées à mon parcours de thèse.

Demandez un rendez-vous par mail : [pascaline.lamble@univ-lille.fr](mailto:pascaline.lamble@univ-lille.fr)

Laissez-moi vos nom, prénom et vos coordonnées.



## Mal à ma thèse 2024 et lutte contre le mal-être chez les doctorants et leur direction

- Maintien d'un certain nombre de tensions entre doctorants et directeurs
- Augmentation du nombre de doctorants insatisfaits et hésitants face à leurs études doctorales
- Maladies graves (doctorants plus âgés que dans d'autres ED)

### **Augmentation du nombre des entretiens proposés au sein de l'ED:**

- Vianney Delespaulx pour les bilans de compétences
- Pascaline Lamblé pour le mal-être
- La direction de l'ED, Christine Hoët-van Cauwenberghe, pour la médiation entre doctorants et DT

# Dispositifs d'aide aux doctorants: selon le problème identifié

## LA MAISON DE LA MÉDIATION À VOTRE SERVICE

La maison de la médiation est ouverte aux étudiants et personnels de l'université. Elle s'engage à œuvrer en toute neutralité, impartialité et confidentialité.

Xavier Mercier-Chauve, *directeur*  
Badia Annouh, *assistante administrative*  
Philippe Ledoux, *conseiller*  
Cathy Zuberek, *conseillère*  
Christelle Bouchire, *psychologue*

### Les missions de la maison de la médiation

- Informer, donner l'accès au droit
- Mettre en relation
- Prévenir les comportements abusifs
- Pacifier les relations et prévenir les conflits
- Sensibiliser la communauté universitaire

► Découvrez le dépliant

## Conseil de Santé Mentale Etudiants (CSME)



Coordonnées de l'infirmière :

[pauline.degorre@univ-lille.fr](mailto:pauline.degorre@univ-lille.fr)

Direction de l'ED avec les UR

Représentants des doctorants cf conseil des usagers

CROUS

Assistantes sociales de l'université

# Retour sur la 5<sup>e</sup> Journée nationale du doctorat



Université de Lille, le 6 novembre 2024

<https://doctorat.univ-lille.fr/journee-nationale-du-doctorat/>



Retour sur l'enquête et le rapport diligentée par le ministère de l'industrie et celui de l'enseignement supérieur et de la recherche

**La valorisation du  
doctorat dans le monde  
socio-économique**

**Sylvie Pommier et Xavier  
Lazarus**

Ecole doctorale

Sciences de l'Homme et de la Société

Université Lille Nord de France



# Recommandations pour la reconnaissance du doctorat dans les entreprises et la société

Octobre 2024

Sylvie Pommier et Xavier Lazarus



**Sylvie Pommier**

Coordinatrice du doctorat, DGESIP-DGRI (Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle - Direction générale de la recherche et de l'innovation), MESR (Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche), présidente du réseau national des collèges doctoraux (RNCD) de 2021 à 2024.





**GOVERNEMENT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Mission confiée le 17 novembre 2023, par les ministres de l'enseignement supérieur et de la recherche et de l'industrie, Sylvie Retailleau et Roland Lescure**

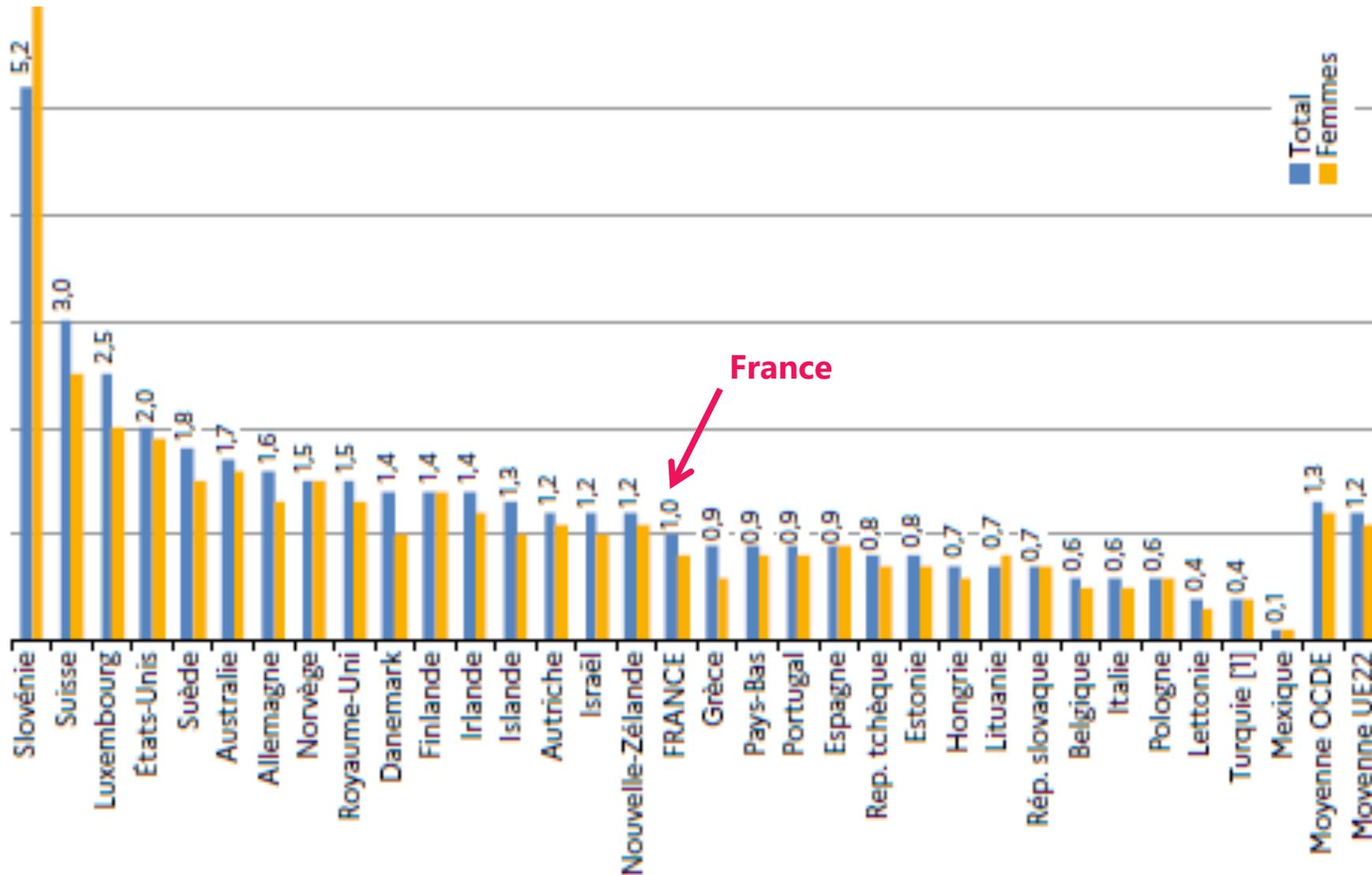
**Pour renforcer les dispositifs existants, décliner de nouvelles mesures, devant s'articuler avec les mesures financières et réglementaires déjà prises par l'état, autour de quatre objectifs :**

- Rehausser la perception du grade de docteur par le secteur privé, pour que la thèse soit le diplôme de plus haut niveau, reconnu en tant que tel et en cohérence avec les standards internationaux
- Renforcer l'accompagnement des docteurs dans la construction de leur parcours professionnel, pour un passage plus rapide et fluide des docteurs vers le secteur privé et toucher des profils historiquement plus éloignés du secteur privé
- Accroître la part de docteurs parmi les chercheurs en entreprise et la part d'ingénieurs s'engageant dans une thèse de doctorat
- Que les compétences et formations de docteurs bénéficient pleinement à notre économie et nos entreprises, en particulier industrielles.

# Travaux réalisés dans le cadre de cette mission

- Entretiens avec plus de 50 personnalités
- Consultation de rapports, notes, travaux sur le sujet
- Enquête réalisée en Mai 2024, questionnaire en 3 parties
  - 20 minutes : infos sur les répondants, leur diagnostic de la situation et leurs pistes de solution
  - 25 minutes : retours et avis sur les mesures déjà prises
  - 40 minutes : réactions sur les propositions de nouvelles mesures
- Rapport de synthèse

La France est en retrait par rapport à la moyenne de l'OCDE et de l'UE, à la fois sur le **taux de docteurs dans la population active** et sur **l'évolution de ce taux**



Part des adultes de 25 à 64 ans titulaires d'un doctorat en 2020 (OCDE)



# Chiffres clés du doctorat en France

issus des statistiques du SIES de 2021 et 2023



**69 639** doctorants inscrits en France en **2023** pour préparer une thèse de doctorat

Dont : { **16 449** en 1<sup>ère</sup> année (2023)  
**38%** de nationalité étrangère (2021)  
**6%** en cotutelle internationale (2023)

**79,2%** sont financés pour préparer leurs thèses (2023)

**14,3%** préparent leurs thèses en **parallèle d'une activité professionnelle principale rémunérée** (2023)

**6,5%** préparent leurs thèses **sans financement** et sans activité principale stable et rémunérée en parallèle (2023)



**15 187** diplômes de doctorat délivrés en 2023 en France

**1 240** recrutements de **Maîtres de Conférences**, d'un âge moyen de 35 ans et environ **500** postes de chargés de Recherche dans les EPST et leur équivalent dans les EPIC par an

**328 000** chercheurs au total en France, dont

**125 000** chercheurs dans le secteur

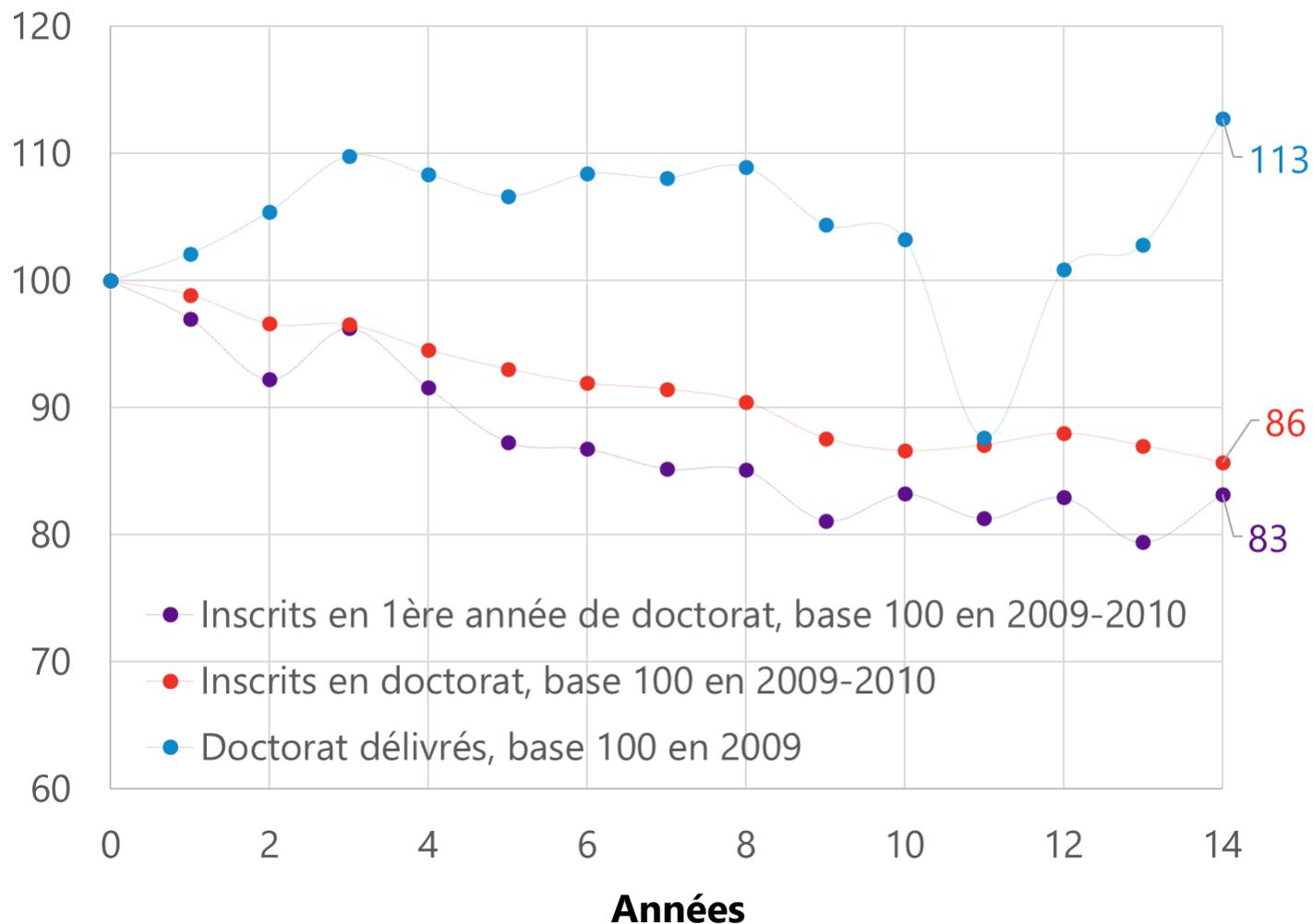
**académique**, dont **72 000** chercheurs et enseignants chercheurs **titulaires** et **27 600** professeurs et directeurs de recherches (soit 2,5 doctorants par PR ou DR)

## Des recommandations

- pour encourager et accompagner un **changement culturel** en France vis-à-vis du doctorat,
- pour poursuivre la **mutation des écoles doctorales**
- pour **accompagner les écoles d'ingénieurs**

# Et une érosion lente et continue au niveau national des inscriptions en doctorat, sans baisse des soutenances

**Evolution des effectifs de doctorants et de docteurs,**  
base 100 en 2009-2010 pour les inscriptions  
Base 100 en 2009 pour les soutenances



**13472** soutenances en 2009

**15187** soutenances en 2023

**19769** inscriptions en 1<sup>ère</sup> année de doctorat en 2009-2010

**16449** en 2023-2024

0 = 2009 pour les soutenances, 2009-2010 pour les inscriptions,  
14 = 2023-2024 pour les inscriptions, 2023 pour les soutenances

Témoignage de Mégane Lesuisse, docteure de l'ED SHS 473,  
MCF à Paris 8 en linguistique anglaise

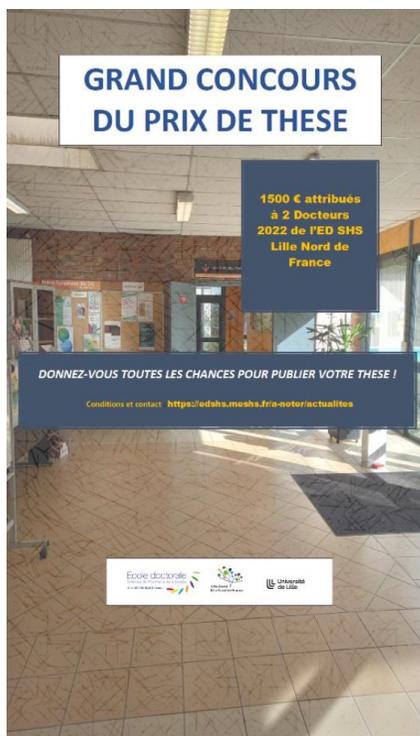




# Prix de thèse pour l'année 2023

## Grand Concours Prix de Thèse - ED SHS 2023

Prix	Nom et prénom	Unité de recherche	Directeur(rice)s de thèse	Titre de la thèse
1er Prix (1500 €)	Legrand Rebecca	ALITHILA	Marie-Claire THOMINE et Grégoire HOLTZ	« Vous avez bien là dequoy vous contenter les yeux, l'odorat & l'appétit ». Usages, fonctions et enjeux du lexique des perceptions sensorielles dans les récits de voyages français en Amérique (1515-1618)
2ème Prix (800 €)	Meresse Marie-Hélène	IRHIS	Elodie LECUPPRE-DESJARDIN et Gilles LECUPPRE	Des princes cruels ? La place de la brutalité dans les modes de gouvernement à la fin du Moyen Âge (France, Angleterre, Pays-Bas bourguignons)
2ème Prix (800 €)	Van Exaerde Fanny	ALITHILA	Florence de CHALONGE et David GULLENTOPS	« Une poésie cinématographique ». Etude génétique et intermédiaire des scénarios et dialogues de Jean Cocteau



Lancement du prix de thèse en avril, jury en septembre

# Formations: 3 modules ED (30 crédits)

dont un module d'éthique et d'intégrité scientifique obligatoire

Ecole doctorale

Sciences de l'Homme et de la Société

Université Lille Nord de France



## MAQUETTE DE LA FORMATION DOCTORALE DE L'ED SHS N°473 (Offre pour 2022-2023)

Le doctorat équivaut à 180 crédits dont 60 crédits pour la formation doctorale et 120 crédits pour la thèse

La maquette ci-dessous constitue l'ensemble de la formation doctorale et non la formation annuelle

Plus d'informations sur le site de l'ED SHS <http://edshs.meshs.fr/>

Validation par l'Ecole doctorale de 30 crédits	
<b>Formation méthodologique et interdisciplinaire - 12 crédits (Module A1)</b>  <b>2 éléments obligatoires</b> <input type="checkbox"/> éthique et intégrité de la recherche (séminaire proposé par l'ED ou inter-ED ou Collège Doctoral ou MOOC...) (4 crédits) <input type="checkbox"/> séminaire interdisciplinaire ED (4 crédits)  <b>1 élément au choix</b> <input type="checkbox"/> journées carrières <input type="checkbox"/> participation à 3 Cafés-Doc (fortement recommandée pour les internationaux) (4 crédits) <input type="checkbox"/> humanités numériques : les données de la recherche dans les thèses de doctorat (4 crédits) <input type="checkbox"/> Aller vers l'Autre / Accueillir l'Autre : Approches et méthodologies pour penser l'altérité au prisme de la traduction (4 crédits) <input type="checkbox"/> analyser des données avec un logiciel tableur (calc, excel) (4 crédits) <input type="checkbox"/> communication numérique et sciences sociales (4 crédits) <input type="checkbox"/> formations numériques (plaquette du Collège Doctoral) – 2 jours de formation (4 crédits) <input type="checkbox"/> autre formation méthodologique du Collège Doctoral – 2 jours de formation (4 crédits) <input type="checkbox"/> toute formation équivalente suivie dans un autre établissement en France ou à l'étranger avec accord de l'ED (4 crédits)	<b>Langues au choix - 6 crédits (Module B1)</b>  <input type="checkbox"/> niveau en langue anglaise B2 ou C1 selon le laboratoire ou possibilité d'une autre langue (modalités sur le site de l'ED SHS) <input type="checkbox"/> validation par les : CAPES en langue, Agrégation en langue, DUFL, Master en langue <input type="checkbox"/> validation obligatoire du français pour les non-francophones
<b>Connaissance du milieu professionnel - 12 crédits (Module A2)</b>  <b>1 élément obligatoire pour les non-salariés</b> <input type="checkbox"/> valorisation du doctorat et portfolio de compétences (6 crédits)  <b>1 élément à choisir dans la liste suivante</b> <input type="checkbox"/> parcours enseignement supérieur et recherche (plaquette du Collège Doctoral) - 2 jours de formation (6 crédits) <input type="checkbox"/> administration et valorisation de la recherche (6 crédits) <input type="checkbox"/> stratégie de coopérations internationales. Théorie, gestion de projets européens, métiers, interculturalité (6 crédits) <input type="checkbox"/> parcours connaissance de l'entreprise et création d'entreprise (plaquette du Collège Doctoral) - 2 jours de formation (6 crédits) <input type="checkbox"/> autre formation professionnelle du Collège Doctoral (2 jours de présence au même module=validation) ou d'un autre organisme (6 crédits) <input type="checkbox"/> validation de l'activité complémentaire rémunérée des doctorants contractuels pendant la durée de la thèse – 120h minimum (6 crédits) <input type="checkbox"/> expérience professionnelle en milieux associatifs, socio-éducatifs, culturels ou artistiques (fournir attestations) (6 crédits) <input type="checkbox"/> statut salarié pendant 1 an minimum (travail de 50 à 100%) ou retraité (validation du module) (12 crédits)	

**Formation méthodologique et interdisciplinaire - 12 crédits (Module A1)****2 éléments obligatoires**

- éthique et intégrité de la recherche ( séminaire proposé par l'ED ou inter-ED ou Collège Doctoral ou MOOC...) (4 crédits)
- séminaire interdisciplinaire ED (4 crédits)

**1 élément au choix**

- journées carrières
- participation à 3 Cafés-Doc (fortement recommandée pour les internationaux) (4 crédits)
- humanités numériques : les données de la recherche dans les thèses de doctorat (4 crédits)
- Aller vers l'Autre / Accueillir l'Autre : Approches et méthodologies pour penser l'altérité au prisme de la traduction (4 crédits)
- analyser des données avec un logiciel tableur (calc, excel) (4 crédits)
- communication numérique et sciences sociales (4 crédits)
- formations numériques (plaquette du Collège Doctoral) – 2 jours de formation (4 crédits)
- autre formation méthodologique du Collège Doctoral – 2 jours de formation (4 crédits)
- toute formation équivalente suivie dans un autre établissement en France ou à l'étranger avec accord de l'ED (4 crédits)



**Connaissance du milieu professionnel - 12 crédits (Module A2)**

**1 élément obligatoire pour les non-salariés**

- valorisation du doctorat et portfolio de compétences (6 crédits)

**1 élément à choisir dans la liste suivante**

- parcours enseignement supérieur et recherche (plaquette du Collège Doctoral) - 2 jours de formation (6 crédits)
- administration et valorisation de la recherche (6 crédits)
- stratégie de coopérations internationales. Théorie, gestion de projets européens, métiers, interculturalité (6 crédits)
- parcours connaissance de l'entreprise et création d'entreprise (plaquette du Collège Doctoral) - 2 jours de formation (6 crédits)
- autre formation professionnelle du Collège Doctoral (2 jours de présence au même module=validation) ou d'un autre organisme (6 crédits)
- validation de l'activité complémentaire rémunérée des doctorants contractuels pendant la durée de la thèse – 120h minimum (6 crédits)
- expérience professionnelle en milieux associatifs, socio-éducatifs, culturels ou artistiques (fournir attestations) (6 crédits)
- statut salarié pendant 1 an minimum (*travail de 50 à 100%*) ou retraité (validation du module) (12 crédits)

Ecole doctorale

Sciences de l'Homme et de la Société

Université Lille Nord de France



### Langues au choix - 6 crédits (Module B1)

- niveau en langue anglaise B2 ou C1 selon le laboratoire ou possibilité d'une autre langue (modalités sur le site de l'ED SHS)
- validation par les : CAPES en langue, Agrégation en langue, DUFL, Master en langue
- validation obligatoire du français pour les non-francophones

Ecole doctorale

Sciences de l'Homme et de la Société

Université Lille Nord de France



# Formations: 3 modules Labo (30 crédits)

Validation par le laboratoire de 30 crédits	
<p><b>Séminaires scientifiques - 14 crédits (Module C1)</b></p> <p><b>2 éléments à choisir dans la liste suivante</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li><input type="checkbox"/> séminaire disciplinaire de laboratoire 1 (7 crédits)</li><li><input type="checkbox"/> séminaire disciplinaire de laboratoire 2 (7 crédits)</li><li><input type="checkbox"/> séminaire interdisciplinaire de l'ED 1 (différent du séminaire validé en A1) (7 crédits)</li><li><input type="checkbox"/> séminaire interdisciplinaire de l'ED 2 (différent du séminaire validé en A1) (7 crédits)</li><li><input type="checkbox"/> validation du statut salarié pendant 1 an minimum (<i>travail de 50 à 100%</i>) selon la politique du laboratoire (7 crédits)</li><li><input type="checkbox"/> Université d'été (7 crédits)</li><li><input type="checkbox"/> Autre manifestation scientifique : colloque, ... (<i>sur proposition du doctorant avec accord du laboratoire</i>) (7 crédits)</li></ul>	<p><b>Initiative scientifique - 8 crédits (Module D1)</b></p> <p><b>1 élément à choisir dans la liste suivante</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li><input type="checkbox"/> participation aux activités du laboratoire ou de l'ED (<i>co-organisation ou participation active à : journées d'études, colloques, journées « jeunes chercheurs », mandat association des doctorants ou mandat universitaire, projet ANR, exposition, performance artistique, ouvrage, traduction, actes de colloques, collaboration en groupe de travail, workshop...</i>)</li><li><input type="checkbox"/> validation d'un stage d'au moins 1 mois (<i>hors université d'inscription et hors cotutelle</i>) : recherche en centre spécialisé, archives, bibliothèque, entreprise...</li><li><input type="checkbox"/> validation du séjour de plus de 3 mois à l'étranger pour tout doctorant</li><li><input type="checkbox"/> validation du statut salarié pendant 1 an minimum (<i>travail de 50 à 100%</i>) selon la politique du laboratoire</li></ul> <p><b>Diffusion de la recherche - 8 crédits (Module D2)</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li><input type="checkbox"/> 1 communication orale (JE, Colloque, Symposium ou séminaire de recherche) (2 crédits) +</li><li><input type="checkbox"/> 1 communication orale ou 1 poster (2 crédits) +</li><li><input type="checkbox"/> 1 article accepté ou mis en ligne dans une revue labellisée ou 1 article dans un support à comité de lecture (4 crédits)</li></ul>

NB ► 1 séminaire = 3 journées d'études ou 1 journée d'études + 1 colloque de 2 jours = 20 heures

Ecole doctorale

Sciences de l'Homme et de la Société

Université Lille Nord de France



## Séminaires scientifiques - 14 crédits (Module C1)

### 2 éléments à choisir dans la liste suivante

- séminaire disciplinaire de laboratoire 1 (7 crédits)
- séminaire disciplinaire de laboratoire 2 (7 crédits)
- séminaire interdisciplinaire de l'ED 1 (différent du séminaire validé en A1) (7 crédits)
- séminaire interdisciplinaire de l'ED 2 (différent du séminaire validé en A1) (7 crédits)
- validation du statut salarié pendant 1 an minimum (*travail de 50 à 100%*) selon la politique du laboratoire (7 crédits)
- Université d'été (7 crédits)
- Autre manifestation scientifique : colloque,... (*sur proposition du doctorant avec accord du laboratoire*) (7 crédits)

Ecole doctorale

Sciences de l'Homme et de la Société

Université Lille Nord de France



## Initiative scientifique - 8 crédits (Module D1)

### 1 élément à choisir dans la liste suivante

- participation aux activités du laboratoire ou de l'ED (*co-organisation ou participation active à : journées d'études, colloques, journées « jeunes chercheurs », mandat association des doctorants ou mandat universitaire, projet ANR, exposition, performance artistique, ouvrage, traduction, actes de colloques, collaboration en groupe de travail, workshop....*)
- validation d'un stage d'au moins 1 mois (*hors université d'inscription et hors cotutelle*) : recherche en centre spécialisé, archives, bibliothèque, entreprise...
- validation du séjour de plus de 3 mois à l'étranger pour tout doctorant
- validation du statut salarié pendant 1 an minimum (*travail de 50 à 100%*) selon la politique du laboratoire

Ecole doctorale

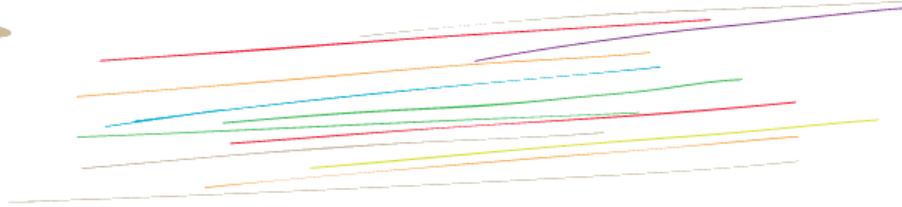
Sciences de l'Homme et de la Société

Université Lille Nord de France



## Diffusion de la recherche - 8 crédits (Module D2)

- 1 communication orale (JE, Colloque, Symposium ou séminaire de recherche) (2 crédits) +
- 1 communication orale ou 1 poster (2 crédits) +
- 1 article accepté ou mis en ligne dans une revue labellisée ou 1 article dans un support à comité de lecture (4 crédits)



## 2. Financer le doctorat dans le cadre de l'École doctorale: contrats et autres

SHS 473 Lille Nord de France

Mardi 3 octobre 2023 14h-17h



# Les campagnes d'obtention des contrats doctoraux



# Types de contrats: publics

- Établissement : **labellisés** (campagne d'octobre à janvier: thèmes et sélection des candidats jusqu'au 2 juin 2025, date des auditions); **Région** (idem: 0,5 des Hauts-de-France; le reste à trouver) et **FEDER**
- **Établissement** : Concours organisé par l'ED: 13 supports en 2025 et autres établissements partenaires (cf cotutelles)
- Autres: **ENS** (jusque 5, Saclay ou Lyon), **CNRS**, **ADEME**, **INCA**, **EFE...**
- Support handicap ministériel (si obtention, 1 par l'établissement)
- ANR, labex, ex.: Labex DISTALZ : Laboratoire d'excellence Développement de stratégies innovantes pour une approche transdisciplinaire de la maladie d'Alzheimer

# CIFRE / ANRT (voir dia 34 et 35)

<u>année</u> obtention CIFRE	PSITEC	CIREL	LACTH	SCALAB	GERIICO	IRHIS	TOTAL
2022/2023		2		2	2	1	7
2021/2022	1						1
2020/2021	1		1				2
2019/2020	1						1
2018/2019	1						1
<b>TOTAL</b>	4	2	1	2	2	1	12

Ecole doctorale

Sciences de l'Homme et de la Société

Université Lille Nord de France



# Doctorat par VAE



## Étapes

### Recevabilité du dossier

- Rapporteur HDR
- Validation direction ED
- 150€ frais de dossier

### Contractualisation

- Convention de formation professionnelle
- 1800€ prestation de jury (obligatoire)
- 2200€ accompagnement méthodologique (très recommandé)

### Montage du dossier

- Inscription à l'ED
- Maquette pédagogique selon les cas
- Mémoire à rédiger

### Avis sur le dossier

- 2 ou 3 rapporteurs
- Rapports et avis

### Jury de thèse

- Soutenance et entretien (public ou non)
- Composition

### Décision

- Validation
- Validation partielle
- Pas de validation



GRAEL:  
PG  
avant le 15  
décembre  
chaque  
année

Le projet GRAEL (GRADuate Education in Lille) a pour ambition de développer des formations d'excellence au niveau master-doctorat, adossées à une recherche au plus haut niveau et associant formation, recherche et innovation. Dans ce but et grâce à l'impulsion donnée par l'obtention du financement ANR SFRI, ont été mis en place à titre expérimental **quatre programmes gradués (GP)** (<https://international.univ-lille.fr/graduate-programmes/>), chacun étant associé à l'un des quatre hubs thématiques de l'initiative d'excellence de l'université : "Precision Health", "Science for a Changing Planet", "Information and Knowledge Society", et "Cultures, Sociétés et Pratiques en Mutation").

Les quatre principes fondamentaux du projet GRAEL sont l'interdisciplinarité, l'ouverture à l'international, l'insertion professionnelle et l'adossement à la recherche, en particulier par le lien master et doctorat. Dans le cadre de cet AAP Contrats Doctoraux, **six allocations doctorales sont ouvertes à candidatures**, dont trois seront financées par le projet GRAEL et trois par l'Initiative d'Excellence de l'Université de Lille (France-2030). Les demandes pourront porter sur un financement plein ou un co-financement dans le cas où le cofinancement est déjà sécurisé (à l'exception des co-financements Région). Ces allocations sont destinées à soutenir des projets de recherche répondant à des critères d'interdisciplinarité, d'internationalisation et d'excellence de la recherche. Les doctorants recrutés seront affiliés au programme gradué correspondant à leur thématique. Les projets impliquant un étudiant provenant d'un parcours de master appartenant à un programme gradué seront considérés avec attention. Si les porteurs ont identifié un candidat ils sont invités à compléter la section 4 du document. Si le candidat n'est identifié qu'après le dépôt, les porteurs sont invités à informer le service affaires doctorales et à fournir les éléments mentionnés au point 4 de l'AAP. Les projets seront examinés par les comités des Hubs de l'Initiative d'Excellence et interclassés en présence des coordinateurs des 4 Hubs.

# Contrats doctoraux labellisés par l'université de Lille cf HUB



Le Conseil Scientifique (CS) contribue à la politique scientifique de l'Université de Lille par le financement d'actions stratégiques visant à renforcer son rayonnement par le développement de collaborations internationales, le soutien à l'excellence en recherche et aux projets interdisciplinaires ou encore ses liens avec le monde socio-économique par des actions partenariales avec les entreprises ou les collectivités.

Le CS labellisera environ 18 contrats doctoraux (sur les 104 financés par l'établissement et les supports qui seront obtenus dans le cadre de la LPR). Ces 18 supports concerneront les objectifs suivants :



# Contrats doctoraux labellisés par l'université de Lille cf HUB



- **Accompagner les lauréats de chaires labellisées** : chaire professeur junior, chaire internationale WILL, dispositifs d'accueil de Talents ou de Chaires d'excellence, ATIP avenir, lauréats de projet Marie-Curie, lauréats de l'IUF JUNIOR de la session 2024 (en co-financement ou financement plein) ;
- **Accompagner la participation à un dispositif structurant de l'établissement** : EQUIPEX+ (en co-financement ou financement plein et si la demande a été formulée lors du montage du dossier de candidature) ; Défis du Hub 4 « Cultures, Sociétés et pratiques en mutation » (en co-financement ou financement plein) ; soutien aux actions internationales : LAI<sup>1</sup> (Laboratoires Associés Internationaux) financés par ULille ou IRP<sup>2</sup> (International Research Project) financés par les organismes nationaux de recherche, ceci dans le cadre de cotutelles s'inscrivant spécifiquement dans le programme scientifique de ces LAI/IRP (en co-financement avec le partenaire), partenaires stratégiques\* (en co-financement avec le partenaire ou financement plein). A noter que l'engagement de co-financement de l'établissement partenaire devra être fourni lors du dépôt du dossier.
- **Accompagner un projet dans le cadre du schéma handicap** mis en œuvre par ULille (en financement plein)



# Contrats doctoraux labellisés



## Candidature

Les demandes sont à saisir via l'application : <https://appel-a-projet-interne.univ-lille.fr/>

L'application de saisie des demandes est ouverte

- jusqu'au **15 décembre 2024 à minuit**

**Critères de sélection par le conseil scientifique :**

- Pertinence scientifique du sujet,
- Adéquation avec les thématiques de labellisation décrites ci-dessus,
- Qualité de l'encadrement (l'avis des EG sera demandé après dépôt des sujets).
- Un sujet de thèse pourra avoir été / être soumis à d'autres AAP, notamment les thèses Région HdF. Les différentes soumissions devront impérativement être signalées dans le formulaire de soumission au présent AAP thèses labellisées. **Dans le cas d'une demande d'un financement plein auprès de plusieurs AAP, un choix sera à effectuer par l'encadrant.**

Toute demande devra être soumise au Directeur d'Unité préalablement au dépôt sur l'application. La demande comportera l'avis du directeur-riche d'unité, ainsi qu'un classement en cas de demandes multiples émanant d'une même unité. L'avis (avec le classement le cas échéant) devra être déposé sur l'application au plus tard le 15 décembre 2024.

Agenda :

- Lancement de l'AAP : 28 octobre 2024
- Fermeture de l'application : 15 décembre 2024 à minuit
- Transmission aux élus du conseil scientifique : 13 janvier 2025
- Examen des demandes : conseil scientifique du 23 janvier 2025



# Contrats doctoraux labellisés par l'université de Lille cf HUB



\* L'articulation avec les grands projets internationaux de l'Université de Lille :

- Partenaires du réseau transfrontalier 3i (Université du Kent, Université de Gand, KULeuven) ;
- Partenaires de l'Alliance européenne NeurotechEU : Université de Bonn (Allemagne), Université Miguel Hernandez (Espagne), Université Debrecen (Hongrie), Université de Reykjavik (Islande), Université Radboud (Pays-Bas), Institut Karolinska (Suède), Collège médical de Cluj (Roumanie), Université du Bosphore (Turquie).

Les partenariats prioritaires ou potentiellement prioritaires définis dans le cadre de la politique des relations internationales de l'Université de Lille :

- Université de Bonn (Allemagne),
- KU Leuven (Belgique),
- Université d'Etat de Sao Paulo (UNESP – Brésil),
- Université Mc Gill (Canada)
- Université du Chili (Chili),
- Université d'Etat d'Arizona (Etats-Unis),
- Université d'Etat de Wayne (Etats-Unis)
- Université des Sciences et Technologies Kwame Nkrumah (KNUST - Ghana)
- Université de Nagoya (Japon),
- University College of London (UCL – Royaume-Uni),
- Alliance "University System of Taipei" (Taiwan) : Medical University of Taipei Université (TMU), National Taipei University, National Taiwan Ocean University, National Taipei University of Technology.



## Critères de sélection par le conseil scientifique :

- Pertinence scientifique du sujet,
- Adéquation avec les thématiques de labellisation décrites ci-dessus,
- Qualité de l'encadrement (l'avis des EG sera demandé après dépôt des sujets).
- Un sujet de thèse pourra avoir été / être soumis à d'autres AAP, notamment l'AAP des cotutelles avec les universités partenaires de l'Université, ou encore les thèses Région HdF. Dans ce cas, les différentes soumissions devront impérativement être signalées dans le formulaire de soumission au présent AAP thèses labellisées. **A noter qu'un même encadrant ne sera en aucun cas financé deux fois et qu'en cas de soumission à plusieurs AAP, un choix sera à effectuer.**

# Dispositifs doctoraux handicap MESRI

- Le contrat doctoral « handicap » du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche : <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/contrats-doctoraux-handicap-campagne-nationale-2023-88393>

Calendrier : **novembre** : Envoi du courrier de lancement de la campagne aux présidences d'établissement

**février 2025** : Webinaire d'information destiné aux écoles doctorales.

**du 20 mars 12h au 12 mai 17h** : Dépôt des candidatures dans l'application [SIREDO](#)

- Le contrat doctoral « handicap » du CNRS (1 support obtenu en 2023)

# Dispositifs doctoraux handicap CNRS

- Le contrat doctoral « handicap » du CNRS (1 support obtenu en 2023)
- <https://carrieres.cnrs.fr/actualites/recrutement-de-doctorants-en-situation-de-handicap/>
- **Calendrier de 2025** : 6 février à 12h : Ouverture des inscriptions sur le site Web  
20 février au 19 mai : Auditions par les unités  
22 mai à 12h : Clôture des inscriptions  
3 juillet : Date limite de transmissions des candidatures par le SRSE aux instituts  
3 juillet au 17 juillet : Expertise par les instituts et transmission au SRSE des candidats retenus  
Fin juillet : Notification aux candidats admis et non admis  
1er octobre : Début des contrats
- Attention : ne pas avoir déjà commencé sa thèse ; être bénéficiaire d'un justificatif de sa qualité de bénéficiaire de l'obligation d'emploi

## Allocations Région : rappel des règles

- C'est un sujet qui est **proposé par un EC** et c'est le sujet qui fait l'objet du choix de la Région
- La Région a ses propres critères de priorité
- La Région ne sélectionne **aucun D1**
- La Région réclame **un co-financement** autre que l'établissement
- La Région entend **toute aide financière et technique allogène** étayant le sujet (50%, 25%, prise en charge de frais de déplacement, appuis de réseaux, de matériel...)
- **Calendrier très serré** : appel en fin d'année civile avec envoi du dossier avant les congés de fin d'année (validé par l'UR et l'ED; passage en commission et dossiers retenus par ULille en CS de janvier ; passage en Région en février; résultats au printemps : classement par la Région en prioritaire, secondaire, non retenu; auditions début juin; remontée des dossiers RH le 15 juin)

# Région : les critères de priorisation

## **2 - Répartition des sujets sélectionnés par critère de priorisation régionale *situation au 6 avril 2023***

***Parmi les sujets priorisés :***

**Priorité : Entreprise**

**La mobilisation de partenariats avec des entreprises**

**15** sujets font état de partenariats envisageables avec une entreprise régionale ou implantée en région, *dont 7 avec une PME au sens européen (sous réserve de vérifications). Cette année, il est possible d'orienter ces sujets vers un dépôt de demande d'allocation FEDER.*

**Priorité : International**

**Les cotuelles de thèses avec des établissements de recherche, et les partenariats internationaux**

**24** sujets font état de partenariats envisageables en cotutelle (au sens double diplôme) avec une université ou établissement de recherche en Europe ou hors Europe.

**6** autres sujets font état de partenariats internationaux envisageables avec cofinancement mais sans double diplôme.

**Priorité : National**

**Projets labellisés au niveau national ou international, projets portés par des organismes nationaux de recherche implantés ou non en région**



# Région : les critères de priorisation

<b>Priorité : Territoire</b>	<b>Projets avec cofinancements apportés par les territoires (collectivités territoriales), les centres hospitaliers ou l'Institut Pasteur de Lille</b>
------------------------------	--

**6** sujets ont sollicité ou vont solliciter le cofinancement de l'allocation par une collectivité :

- Pôle Métropolitain de la Côte d'Opale (*10 sujets seraient concernés mais le cofinancement par le PMCO est limité et peut être attribué à d'autres sujets non déposés à la Région, en référence à l'historique avec la Région : 3 en 2018, 4 en 2019, 3 en 2020, 2 en 2021, et 5 en 2022*) ;
- Communauté de Communes des Hauts-de-Flandre (1 sujet) ;
- Communauté d'Agglomération Maubeuge-Val de Sambre (1 sujet).

**7** sujets ont sollicité un cofinancement par le CHU de Lille (2 sujets), la Clinique du Bois (1 sujet), l'Institut Pasteur de Lille (2 sujets), la Mutuelle Santé Picardie (1 sujet).

<b>Priorité : Retombées socio-éco.</b>	<b>Retombées socio-économiques du projet pour le territoire régional</b>
--	--

**38** sujets sont sélectionnés plus spécialement par leurs retombées socio-économiques ou pour le fait qu'un potentiel de valorisation se déploierait dès les premiers résultats, pendant la thèse.

<b>Priorité : Jeune HDR</b>	<b>Projets encadrés par des jeunes chercheurs ayant soutenu leur Habilitation à Diriger des Recherches (HDR) depuis moins de 3 ans ou co-encadrés par des jeunes chercheurs souhaitant préparer leur HDR pendant le suivi de la thèse</b>
-----------------------------	---

**10** sujets sont sélectionnés sur le critère Jeune HDR.

**15** autres sujets priorités sont portés par un jeune HDR en étant priorités par un autre critère ci-dessus.

<b>Priorité : SHS</b>	<b>Projets relevant des sciences humaines et sociales (SHS), des sciences juridiques, politiques et de gestion (SJPG), ou des sciences économiques, de l'aménagement et du management (SESAM), et concernant une politique régionale ou une politique publique en lien avec l'action régionale</b>
-----------------------	--

**3** sujets sont sélectionnés sur le critère SHS.

**13** autres sujets priorités relèvent des domaines des SHS, SESAM ou SJPG en étant priorités par un autre critère ci-dessus.

# Réseau des écoles françaises à l'étranger (EFE)

- Le MENESR propose un dispositif de **contrats doctoraux fléchés à l'international (ACI)**. Ce dispositif peut bénéficier à tout doctorant dont les recherches s'inscrivent dans le cadre des programmes scientifiques d'une des cinq Écoles françaises à l'étranger :
- École française d'Athènes,
- École française de Rome,
- Institut français d'Archéologie orientale,
- École française d'Extrême-Orient,
- Casa de Velázquez (École des hautes études hispaniques et ibériques)
- Depuis le 1<sup>er</sup> mars, les candidats intéressés peuvent faire parvenir leur candidature.

# EFE 2025

- École française d'Athènes : [www.efa.gr](http://www.efa.gr)
- École française de Rome : [www.efrome.it](http://www.efrome.it)
- Institut français d'Archéologie orientale : [www.ifao.egnet.net](http://www.ifao.egnet.net)
- Casa de Velázquez : [www.casadevelazquez.org](http://www.casadevelazquez.org)
- Ecole française d'Extrême-Orient : [www.efeo.fr](http://www.efeo.fr)

Les dossiers de candidatures devront parvenir directement à celle des EFE concernée, **avant le 5 mai 2025**, sous forme d'un document au format pdf comprenant :

- un projet de thèse de cinq pages au maximum ;
- le CV du candidat pressenti pour entreprendre cette recherche ;
- une lettre de présentation du ou des directeur(s) de thèse pressenti(s) ;
- l'avis du directeur de l'École doctorale.

Les résultats seront transmis au cours du mois de juin.

Cette allocation vient s'ajouter au contingent dont dispose chaque École Doctorale : elle constitue donc à la fois un renforcement de l'aide aux jeunes chercheurs, un soutien à la recherche française à l'étranger et un élargissement des partenariats entre les universités françaises et les EFE. Par ailleurs, l'obtention de l'allocation n'implique pas nécessairement une résidence permanente dans le pays hôte de l'École (de ce fait, elle reste compatible avec, par exemple, des heures d'enseignement effectuées par le doctorant dans son université).

## Le dossier pour l'EFE

- Les dossiers de candidatures, qui devront parvenir directement à chacune des EFE concernée, comprendra :
  - un projet de thèse (5 p. max.) ;
  - un curriculum vitae (3 p. max.);
  - une lettre de présentation du ou des directeur(s) de thèse pressenti(s) ;
  - l'avis du directeur de l'ED (modèle à télécharger).

Ecole doctorale

Sciences de l'Homme et de la Société

Université Lille Nord de France



# INCA



## APPEL À CANDIDATURES 2025

Subventions doctorales et financement de  
4<sup>ème</sup> année de thèse

**Conduites addictives et Drogues (CAD) :**  
**Prévention, Mécanismes, Repérage et Accompagnement**

## CAD-DOC 25

L'Institut pour la Recherche en Santé Publique (IReSP) et l'Institut national du cancer (INCa) mettent en œuvre le volet recherche du Fonds de Lutte contre les Addictions (FLCA).

### 7 Calendrier

Date de lancement de l'appel à projets	Février 2025
Date limite de soumission du dossier de candidature	10 avril 2025 -16h00
Comité d'évaluation – Audition des candidats présélectionnés par le comité scientifique d'évaluation	Juin 2025
Publication des résultats	Juillet 2025

### 8 Modalités de soumission

#### 8.1 Modalités de soumission : portail PROJETS

La soumission des projets s'effectue directement à partir du portail PROJETS : <https://projets.e-cancer.fr>

**Création/activation de compte** : pour vous connecter, utilisez votre adresse email de référence en tant qu'identifiant sur la page d'accueil du portail PROJETS.



# Appel à contrats doctoraux fléchés Institut des Amériques 2025-2028

- <https://www.institutdesameriques.fr/agenda/appel-contrats-doc>
- Les personnes présélectionnées devront impérativement avoir soutenu leur mémoire de Master 2 au plus tard en juillet 2025.
- 15 janvier 2025, 10h : Session d'information en ligne
- 2 mars 2025, 23h : date limite de candidature
- Mai 2025 : résultats de la présélection et auditions en distanciel
- Juin 2025 : résultats de la sélection finale
- Juin 2025 : formation des lauréats à Aubervilliers, dans les locaux de l'Institut des Amériques
- Septembre 2025 : prise de fonction dans les pôles internationaux

# Procédure IdA 2025

- Chaque dossier de candidature devra impérativement comporter les pièces suivantes réunies
- en un seul document au format PDF :
- Fiche de renseignements (jointe à cet appel) dûment complétée en français et dans la
- langue du pôle et signée
- Copie du dernier diplôme obtenu
- Relevés de notes du/des Master obtenus ou en cours
- CV et lettre de motivation
- Lettre de recommandation du directeur de thèse potentiel (obligatoire)
- Contacts établis avec chercheurs ou chercheuses de l'institution à l'étranger (recommandée)

# Contrats doctoraux « établissement » : concours organisé par l'ED

- **Règles générales**

- - Les sujets libres seront présentés sous forme de dossier par un candidat au concours cf pièces indiquées PJ selon les critères définis par le conseil de l'ED. Ce dossier est préalablement classé au sein du laboratoire après avoir reçu l'avis motivé du directeur ou de la directrice de laboratoire et du directeur ou de la directrice de thèse potentiel.le.
- - Afin que les chances puissent se répartir entre tous, **un directeur ou une directrice de thèse ne peut bénéficier que d'un support de thèse établissement par année**
- Le concours, avec un nombre restreint de supports, implique un niveau d'excellence : l'obtention au mémoire de master de la mention TB, et une moyenne de master (M1 et M2) correspondant à la **mention bien minimum (soutenances avant le 14 juillet)**.
- Les candidats rédigent un dossier entre mars et mai (qui est transmis à l'ED par le laboratoire selon un calendrier défini par la direction de l'ED). **Chaque laboratoire ne pourra transmettre plus de 3 dossiers par année. Sélection le 2 juin 2025**
- Après la sélection des dossiers au début du mois de juin, l'**audition** est organisée pour un maximum de 24 candidats peu après la mi-juin. **Auditions : 19 juin 2025**

# Critères de sélection du dossier

- **Sur le profil du candidat**
  - - Note de mémoire de Master (mention très bien 16 et plus) et moyenne des deux années de Master : mention bien minimum (14 et plus)
  - - CV reflétant les expériences complémentaires (parcours international, double cursus ou multiple, investissement dans la recherche, expérience professionnelle liée au parcours)
- **Sur le sujet** : \* Insertion dans l'UR cohérence avec les axes de recherche ou certains projets de l'UR et de l'encadrement (classement par l'UR)
- Insertion dans le champ disciplinaire et originalité,
  - - État de la question,
  - - pertinence et actualité de la bibliographie,
  - - clarté de la problématique et du cadre théorique
- Méthodologie présentée
  - - Corpus délimité et pertinent,
  - - précisions sur les modalités de traitement du corpus
- Faisabilité
  - - Présence d'un chronogramme/calendrier fonctionnel,
  - - anticipation des éventuels problèmes,
  - - retombées...

# Critères de sélection à l'audition

## Audition : 7 mn de présentation, 8 minutes d'échanges

- Sur la prestation orale
- - Qualité de la communication et/ou des supports
- - cohérence et structure de l'exposé
- - qualité et pertinence des réponses
- - ouverture au dialogue

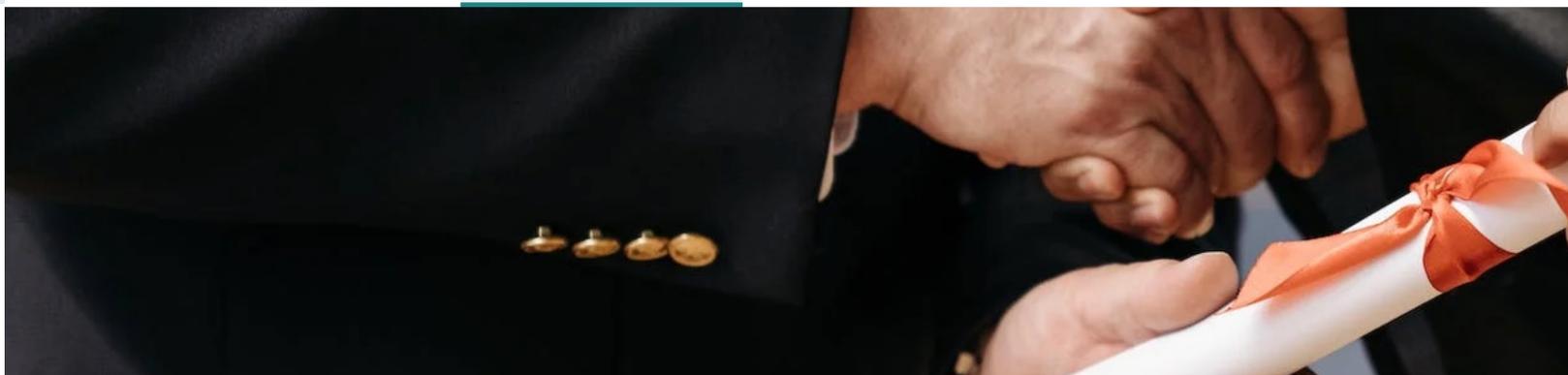


### Grille de notation

Groupe de critères	
<b>Sur le projet</b>	
1. Sur le profil du candidat et insertion du projet au sein de l'UR	/5
2. Insertion dans le champ disciplinaire et originalité du sujet	/5
3. Méthodologie présentée	/5
4. Faisabilité	/5
Sous total	/20
<b>Sur la prestation orale</b>	
5. Qualité de la communication et/ou des supports	/5
6. Cohérence et structure de l'exposé	/5
7. Qualité et pertinence des réponses	/5
8. ouverture au dialogue et à la discussion	/5
Sous total	/20
<b>TOTAL GLOBAL</b>	<b>/40</b>

# Doctorat sur travaux

- Attention, le doctorat sur travaux est peu usité et ne bénéficie pas d'une réelle audience au sein des CNU: bien se renseigner au préalable auprès de sa section et avoir un dossier scientifique très solide.
- Procédure mise en place en 2023; 1 inscription prévue en 2025



## Le doctorat et l'HDR

### Présentation du doctorat

Candidater en doctorat

Réinscription

Soutenir sa thèse

### Thèse sur travaux

A l'écoute des doctorants

Le doctorat en VAE

Habilitation à Diriger des  
Recherches

🏠 / [Le doctorat et l'HDR](#) / [Présentation du doctorat](#) / [Thèse sur travaux](#)

# Thèse sur travaux

## La procédure

Références : Arrêté du 25 Mai 2016, Arrêté de consolidation du 01 Septembre 2022  
Conseil de l'École doctorale du 25 Septembre 2023

Thèse de Doctorat sur travaux: [Procédure d'inscription et de soutenance.](#)

# Le doctorat en VAE



- Le 11 octobre 2022: les 20 ans de la VAE organisé par le rectorat de Lille
- 2022 : 1 doctorat par VAE à Halma
- 2025: 1 dossier accepté STL, 1 en cours Scalab
- 5 dossiers en préparation
- Le doctorat par VAE se distingue du doctorat sur travaux : l'un repose sur l'expérience professionnelle et la recherche de terrain, l'autre sur l'expérience académique et de recherche plus théorique

# Doctorants sans master, en reprise d'études ou après VAE

- Pour les étudiants qui sortent du cas de figure classique de la thèse après un master, le modèle de typologie adopté est également intéressant :
  - Les compétences d'appui correspondent, notamment, aux capacités techniques/savoir-faire expérimentaux, aux comportements adaptés, aux connaissances requises
  - Les compétences en développement sont des compétences de niveau avancé dont il convient de juger la capacité du doctorant à les mobiliser dans un contexte de recherche (par opposition à un contexte « applicatif » simple de niveau master/ingénieur).
  - Les compétences nouvelles doivent correspondre au projet professionnel
- Pour une VAE, le modèle à 3 types permet d'organiser l'évaluation en trois étapes successives :
  - Les compétences d'appui doivent être maîtrisées à un haut niveau, dépassant celui d'un niveau master/ingénieur
  - Les compétences en développement doivent pouvoir avoir été mobilisées dans des contextes qui correspondent à des activités de recherche.
  - Il faut enfin prouver que des compétences de haut niveau acquises (les compétences nouvelles) ont été mises en œuvre au service de la réalisation d'un objectif scientifique original et ambitieux.

# Montage du dossier de recevabilité : étapes 1 et 2

- Prendre contact avec l'ED pour un premier examen du dossier
- Le candidat prend contact avec la cellule VAE de la Direction de la Formation Continue Alternance (DFCA) de l'Université de Lille. Après le premier entretien de positionnement avec un conseiller VAE, le candidat lui fournit un dossier de recevabilité comprenant les éléments suivants (attention prix du dossier non remboursable, 100 euros; réponse dans les deux mois) :
  - un courrier (moins de 5 pages) explicitant le contexte de la demande, les motivations et les projets du candidat ainsi que l'originalité des travaux qui pourront être présentés
  - un Curriculum Vitae détaillé,
  - Les copies ou attestations de diplômes
  - Un justificatif attestant de la situation professionnelle (attestation d'emploi, attestation de Pôle Emploi, ...)
  - un descriptif détaillé des activités professionnelles, de recherche, accompagné des productions scientifiques et techniques : livres et ouvrages, publications nationales et internationales dans des revues à comités de lecture, communication dans des congrès nationaux et internationaux avec publication des actes, communications sans publication des actes, autres communications (séminaires, etc.), rapports scientifiques et techniques, rapports d'études, brevets et innovations...
- La demande de recevabilité officielle dûment complétée et signée, CERFA 12818\*02 : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R10282>

## Etape 3 recevabilité scientifique

- L'ED examine le dossier le valide ou non en formulant un avis de recevabilité; elle identifie l'UR concernée et valide le choix du **référént** qui accompagnera le doctorant dans sa démarche (non obligatoire; prix 1600 à 3400 euros assumé par l'employeur au titre de la formation professionnelle; l'employeur peut aussi être l'université): **l'ED SHS ne souhaite pas l'absence de référént**
- Le candidat peut alors s'inscrire, il signe la charte du doctorat et a un an pour soutenir
- Un contrat est établi par la DFCA; inscription sur ADUM

# Etape 4 contenu du mémoire

- un retour réflexif sur le parcours professionnel et personnel de chercheur : au travers de l'analyse des activités, de l'identification des aptitudes et des compétences, l'objectif est de dégager le ou les principaux axes de recherche, de cerner la cohérence, la complexité, l'originalité de l'objet de la recherche.
- une analyse du travail et des méthodes des recherches effectuées, comprenant une argumentation sur les résultats scientifiques obtenus positionnée par rapport à une bibliographie récente et pertinente, les publications du candidat (livres, ouvrages, publications nationales et internationales dans des revues à comité de lecture, communications dans des congrès nationaux et internationaux avec publication des actes, communications sans publication des actes, autres communications type séminaires, colloques, rapports scientifiques, rapports techniques, rapports d'études, brevets et innovations..., et dans le cas d'artistes : créations, interprétations, Master Class...).
- Une identification de perspectives de recherches pertinentes.

# Etape 5 Préparation de la soutenance

- Lorsque le référent VAE est satisfait du mémoire, il propose à l'ED, 2 (ou 3) rapporteurs extérieurs (mêmes critères que pour une thèse de doctorat hors VAE).
- *Les rapporteurs sont habilités à diriger des recherches ou appartiennent à l'une des catégories mentionnées au 1° et au 2° de l'article 16 de l'arrêté du 25 mai 2016.*
- *Sauf si le champ disciplinaire ou le contenu des travaux ne le permettent pas, les deux rapporteurs sont extérieurs à l'école doctorale et à l'établissement du candidat VAE Doctorat. Ils peuvent appartenir à des établissements d'enseignement supérieur ou de recherche étrangers ou à d'autres organismes étrangers. Les rapporteurs ne doivent pas être impliqués dans le travail du candidat (pas de projet ou publication commune).*
- Les rapporteurs font connaître leur avis par des rapports écrits, selon la procédure de soutenance de doctorat de l'Université de Lille.
- Le jury est désigné par le chef d'établissement après avis du directeur de l'Ecole doctorale, sur proposition du référent VAE.
- Le nombre de membres du jury est compris entre quatre et huit. Il est composé au moins pour moitié de personnalités françaises ou étrangères, extérieures à l'Ecole doctorale et à l'établissement d'inscription du candidat et choisies en raison de leur compétence scientifique ou professionnelle dans le champ de recherche concerné. Sa composition doit permettre une représentation équilibrée des femmes et des hommes. La moitié du jury au moins doit être composée de professeurs ou personnels assimilés. Les membres du jury désignent parmi eux un président et, le cas échéant, un rapporteur de soutenance. Le président doit être un professeur d'Université ou assimilé.
- Le référent VAE siège au jury, mais n'a pas de voix délibérative lors de la délibération.

# Etape 6 soutenance du doctorat en VAE

- **Etape 1 : Etude du dossier du candidat avant la soutenance**

- Le jury se réunit à huis-clos pour échanger des avis sur le dossier du candidat et identifier les questions qu'il sera nécessaire de poser au candidat lors de l'entretien.

- **Etape 2 : Soutenance du candidat et entretien avec les membres du jury.**

- Le candidat présente publiquement son dossier de VAE et son travail de recherche sauf dérogation accordée à titre exceptionnel par le chef d'établissement si le sujet présente un caractère de confidentialité avéré. En cas de soutenance publique, certaines informations, jugées confidentielles par le candidat, pourront être présentées à huis-clos sous condition de demande préalable à l'Université de Lille.
- S'en suit une discussion avec les membres du jury qui porte sur les travaux de recherche du candidat, son parcours de chercheur, ses perspectives de recherche et son projet professionnel.

- **Etape 3 : Délibération du jury**

- Le jury se réunit à huis-clos pour délibérer. Il propose d'attribuer en totalité ou en partie le diplôme ou de ne rien attribuer. Il définit la nature des acquis et ceux devant faire l'objet d'un contrôle complémentaire, dans le cas d'une validation partielle, ainsi que la manière de les acquérir. Il rédige un rapport de soutenance.
- En cas de validation totale, le diplôme est délivré par l'Université de Lille.
- En cas de validation partielle (conforme à la législation sur la VAE), le jury prescrit des compléments au candidat pour lui permettre d'obtenir la totalité du doctorat.

- **Etape 4 : Restitution de la décision au candidat par le jury**

- Le jury rend sa décision au candidat directement à la suite des délibérations. Le président de jury adresse au Chef d'Etablissement un rapport précisant l'étendue de la validation accordée.
- Le chef d'établissement notifie ces décisions au candidat.

# COFRA : convention de formation par la recherche en administration

## Dispositif MESRI "1000 doctorants pour les territoires"

- projet de thèse qui porte sur des "priorités gouvernementales" : <https://www.gouvernement.fr/actualite/les-priorites-du-gouvernement-pour-une-france-plus-independante-et-plus-juste>,
- Du neuf sur les COFRA?
- Thèses COFRA : un appel à manifestation d'intérêt a été lancé pour le [#recrutement](#) de [#doctorants](#) dans les administrations de la [#fonctionpublique](#) de l'État.

L'objectif des COFRA est de faciliter la réalisation de thèses au sein des administrations de l'État, dans le cadre de contrats de recherche du même nom.

La première vague de l'expérimentation a permis de conclure une **dizaine** de COFRA en **2022** et le second appel à manifestation d'intérêt porte l'ambition d'en déployer une **centaine** à la rentrée **2023**.

Les administrations intéressées par l'accueil de doctorants dans leurs services doivent déposer un dossier de candidature en ligne avant le 20 juin 2023.

- 2024: aucun dossier; arrêt de l'offre.

# La CIFRE (convention industrielle de formation par la recherche)

Il repose sur l'association de quatre acteurs :

- **L'employeur recrute en CDI ou CDD un diplômé de niveau M** à qui il confie une **mission de recherche stratégique pour son développement socio-économique**. Le salaire d'embauche ne peut être inférieur à **23 484 € annuel brut**. Les travaux constitueront l'objet de la thèse du salarié-doctorant.
- **Le laboratoire de recherche académique** encadre les travaux du salarié-doctorant qui est inscrit dans l'école doctorale de rattachement du laboratoire. Un contrat de thèse (ou convention de formation) est signé entre le doctorant et son laboratoire.
- **Le doctorant** consacre 100% de son temps (qui peut être partagé entre l'employeur et le laboratoire académique) à ses travaux de recherche. Il bénéficie d'une double formation académique et professionnelle (encadrement par un directeur de thèse et par un « tuteur scientifique » désigné par l'employeur).
- **L'ANRT (l'Agence Nationale de Recherche Technologie** qui gère la mise en œuvre et la gestion du dispositif **Cifre**) **contracte avec l'employeur une Convention industrielle de formation par la recherche (Cifre)** sur la base de laquelle une **subvention de 14 000 €** est versée à l'employeur. A cette subvention peut s'ajouter le **crédit d'impôt recherche (CIR)**, si l'employeur en bénéficie,

# Pour aller plus loin sur les CIFRE

- Site de l'ANRT (« préparer sa CIFRE ») :  
<https://www.anrt.asso.fr/fr/preparer-sa-cifre-7845/>
- Site de l'ADCIFRESHS (Association des doctorants et docteurs CIFRE en Sciences Humaines et Sociales) :  
<https://adcifreshs.wixsite.com/adcifreshs>



## DOCUMENTS A TELECHARGER

Pour répondre à vos questions sur  
la nouvelle plateforme :  
[hotline-plateforme-  
cifre@anrt.asso.fr](mailto:hotline-plateforme-cifre@anrt.asso.fr)

### FAQ nouvelle plateforme Cifre

- > Brochure générale
- > Fiche "Comment monter sa Cifre"
- > Conditions générales d'octroi et d'éligibilité de Conventions Industrielles de Formation par la Recherche
- > Guide du déposant
- > Rapport d'activité annuel 1ère et 2ème année
- > Trame de rédaction du contrat de collaboration

# Le contrat doctoral de droit privé



- Créé par l'article 6 de la LPR (Loi de Programmation de la Recherche 2020)
- Codifié à l'article L. 412-3 code de la recherche, par dérogation à l'article L1221-2 du code du travail
- Régis par les dispositions du décret 2021-1233 du 25 septembre 2021
- => C'est le pendant du contrat doctoral de droit public
- **Périmètre** : Employeurs dont les salariés relèvent du droit privé (Code du travail) : entreprises, EPIC (Etablissement Public à Caractère Industriel et Commercial), FRUP (Fondation Reconnue d'Utilité Publique), EESPIG (Etablissement d'Enseignement Supérieur Privé d'Intérêt Général), ...
- **Objet** : Activité de recherche confiée à un salarié inscrit en formation doctorale (L412-1 du Code de la recherche, L612-7 du Code de l'éducation)
  - Elle doit être son activité principale (supérieure ou égale à 5/6 de la durée totale annuelle)
  - Et en adéquation avec son sujet de thèse (vérification par les écoles doctorales au moment des inscriptions et réinscriptions)
- **Durée** : CDD de 3 ans renouvelable 2 fois 1 an. Des prolongations de 9 mois maximum sont possibles en cas de maternité, maladie ou accident du travail. possibilité de rupture anticipée sans le versement d'indemnités si le salarié n'est pas réinscrit en formation doctorale.
- Ce contrat sera également utilisé pour le recrutement d'un doctorant CIFRE

# Le contrat doctoral de droit privé

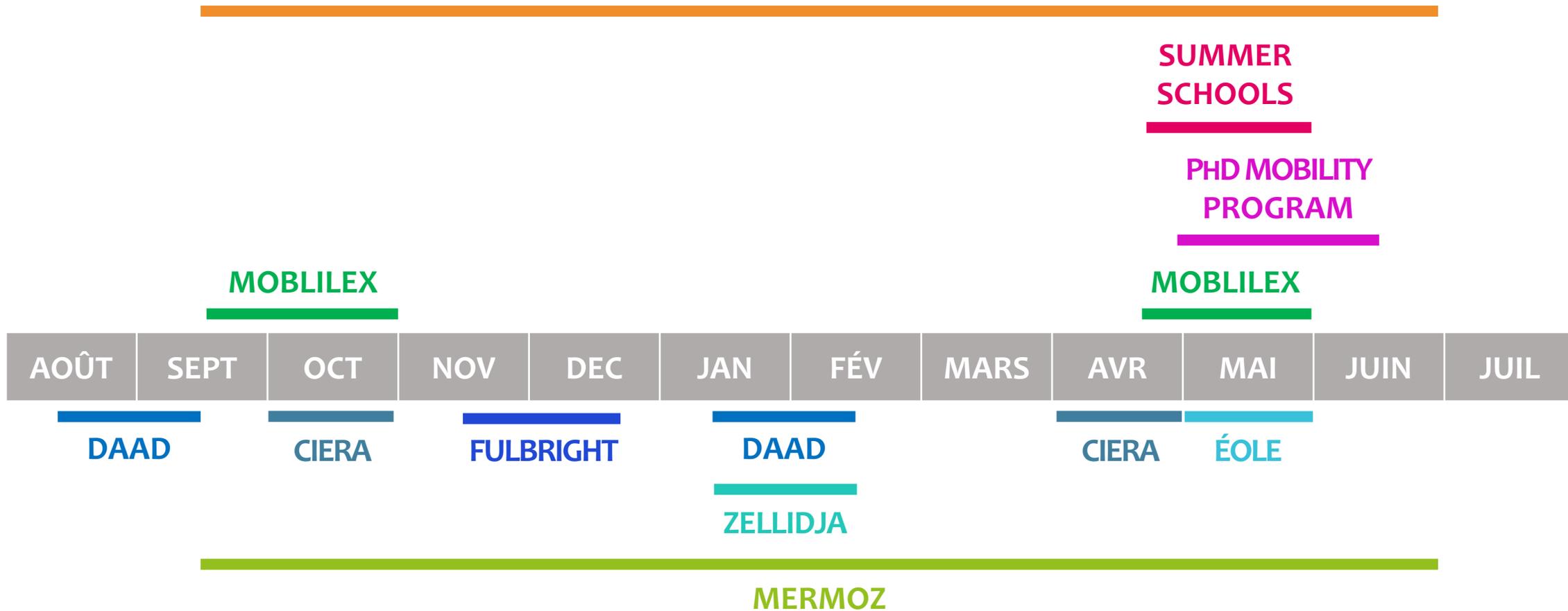


- Le décret d'application apporte des **garanties** aux **doctorants** et aux **employeurs** sur la base d'une **collaboration étroite** avec **l'Ecole Doctorale** :
- Rapprochement en vue de définir les **contours du sujet de thèse et les modalités de publication de l'emploi**
  - **Convention de collaboration** entre l'employeur, le salarié doctorant et l'établissement d'inscription qui intègre des éléments concernant : Les **conditions matérielles** de réalisation du projet de recherche, les **temps de présence** chez l'employeur et les activités complémentaires
  - La définition des modalités de **partage des résultats**
  - L'accès aux **formations** proposées par l'école doctorale et l'employeur
- **Nomination d'un référent** au sein de l'entreprise chargé d'accompagner le salarié doctorant dans son environnement professionnel et d'assurer le suivi technique et scientifique de l'activité de recherche, en collaboration avec le directeur de thèse.

# Financer les mobilités des doctorants (Maxime Ducloy et Vianney Delespaux)



ÉCOLE DOCTORALE





## AIDES FINANCIÈRES PONCTUELLES

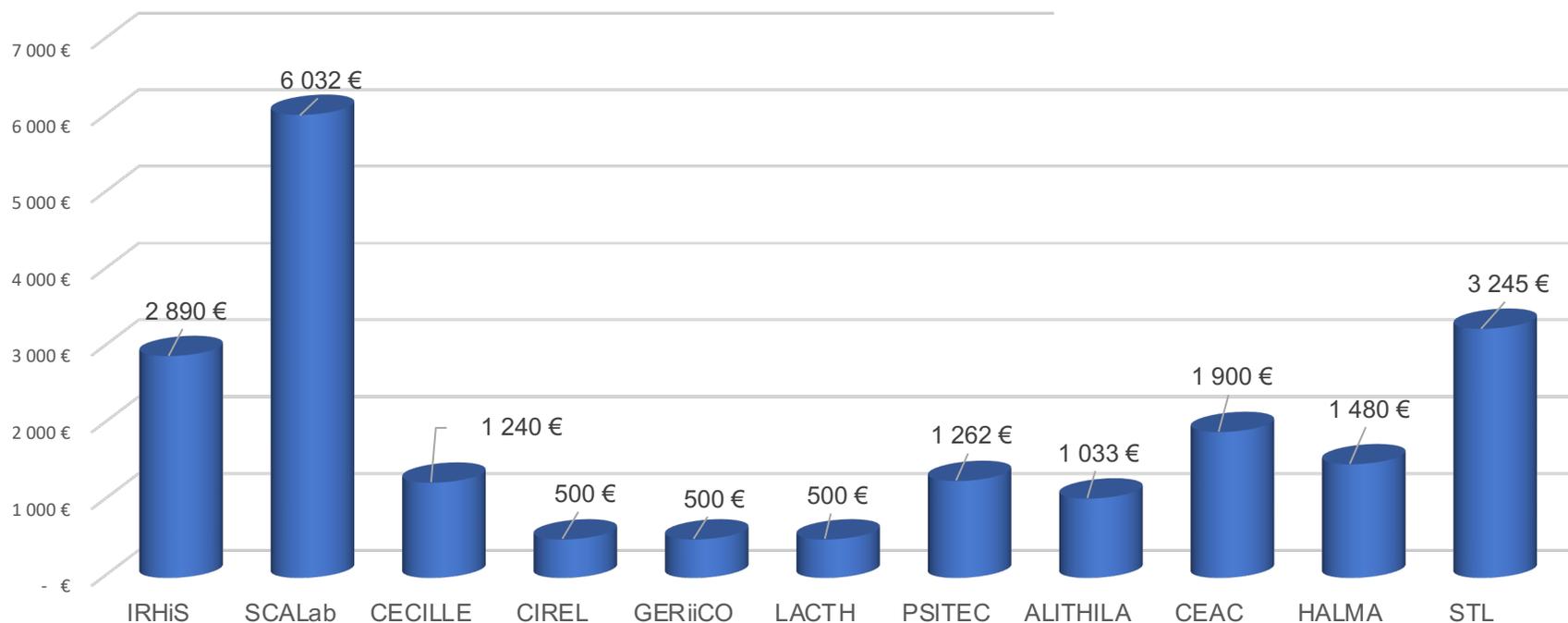
- ✓ **Aide de l'unité de recherche (au national et à l'international)**
- ✓ **L'aide de l'École Doctorale (à l'international sauf exceptions)**
- ✓ **L'aide du Conseil Régional – Bourse « Mermoz »**
- ✓ **MOBLILEX (concours des RI de l'ULille)**
- ✓ **Bourse du Collège doctoral (à l'international, entrant ou sortant)**
- ✓ **Programmes Fulbright**
- ✓ **Bourse de l'Académie française Zellidja**
- ✓ **Aides du Centre interdisciplinaire d'Études et de Recherches sur l'Allemagne – CIERA,**
- ✓ **Aides du DAAD – Deutscher Akademischer Austauschdienst**



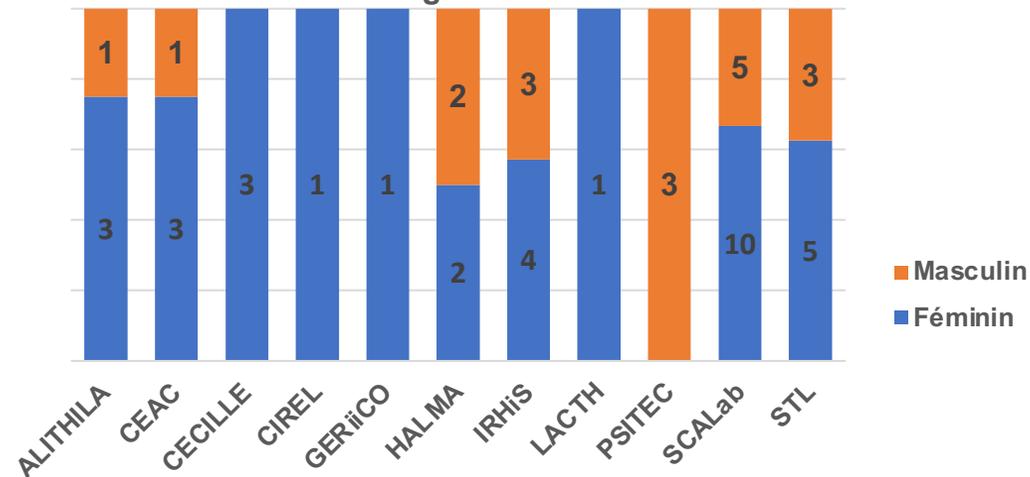
# Les mobilités 2024



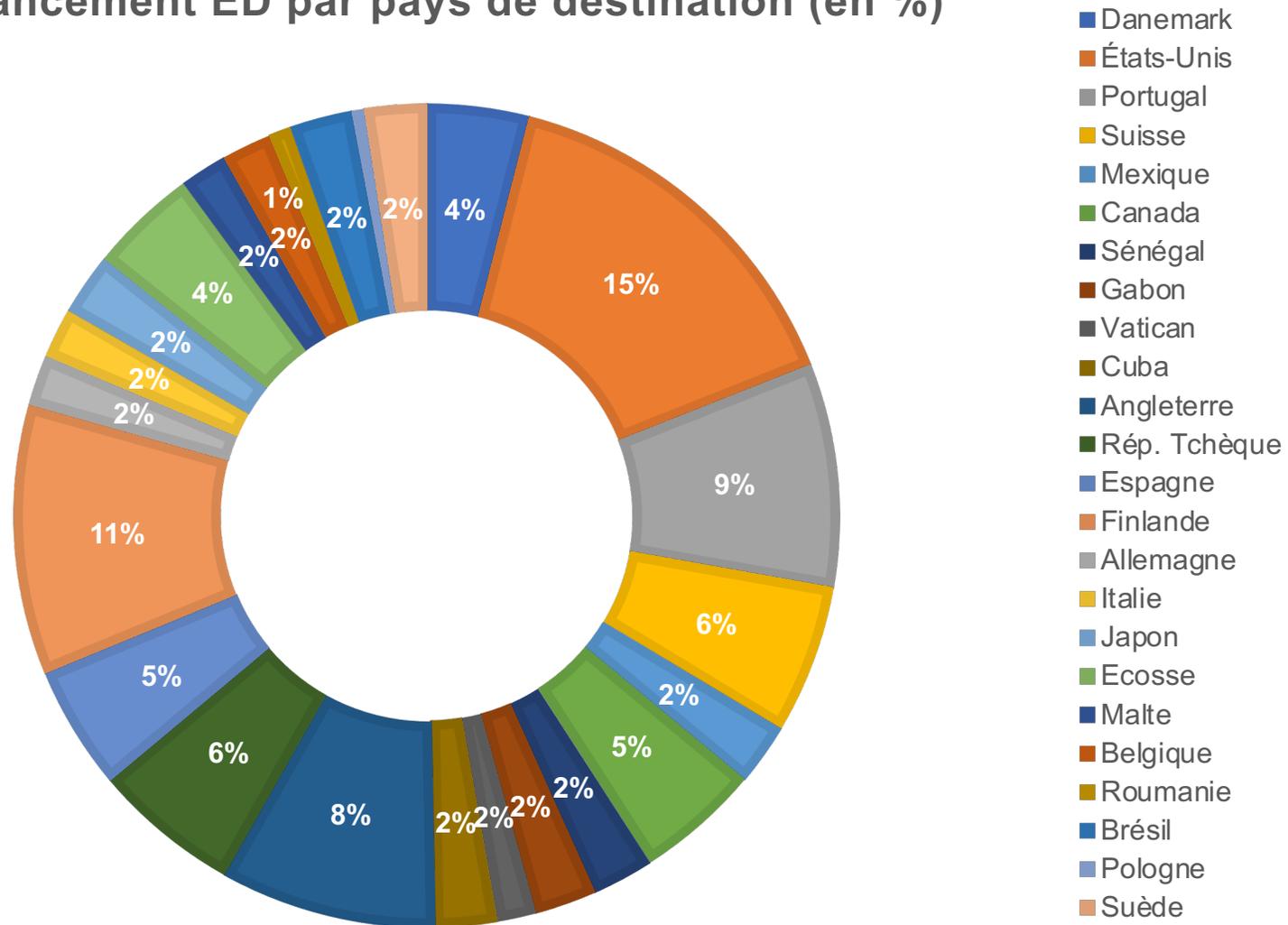
Financement ED par unité de recherche



Nombre de demandes par unité de recherche et par genre



## Financement ED par pays de destination (en %)





## AIDES DE L'ÉCOLE DOCTORALE

- L'aide ponctuelle de l'ED ne sera attribuée qu'une seule fois pendant l'année civile.
- Le montant maximum de l'aide sera de 500€ pour l'année 2024-2025.
- Les dossiers peuvent être téléchargés sur le site de l'ED :
- <https://edshs.meshs.fr/financements/autres-aides>
- L'ED peut aider les doctorants pour des missions ponctuelles en partenariat avec les laboratoires.
- Seuls sont soutenus des projets internationaux programmés pendant les 4 premières années de la thèse.



## AIDES DES PARCOURS GRADUÉS

- L'aide ponctuelle pour les PG 3 Informations et connaissances de la société (Marc LEFRANC) et 4 Cultures, sociétés et pratiques en mutation (Elodie CASTEX & Alexandra HYARD)
- Le montant maximum de l'aide sera de 500€ pour l'année 2023-2024.
- L'inscription se fait en ligne; deux fois dans l'année
- Seuls ceux qui assistent chaque année aux séminaires des Parcours gradués sont éligibles à l'AAP

# Mise en place des parcours gradués: 2022-2023, année 2

- 3 journées de rentrée PG 4 : 8 et 9 septembre 2022
- Un **supplément au diplôme**; une charte à remplir (international...)
- Une formation ciblée sur les HUB de l'i-site : 3, IKS Humanités numériques et 4 Cultures, sociétés et pratiques en mutation
- Marc Lefranc, Professeur de physique, responsable du parcours gradué "Human-friendly digital world" du HUB3 « Monde numérique au service de l'humain » (Coordinateur : Yann Coello, Professeur de psychologie) [marc.lefranc@univ-lille.fr](mailto:marc.lefranc@univ-lille.fr)
- Elodie CASTEX & Alexandra HYARD, responsables du parcours gradué du HUB4 Hub « Cultures, sociétés, pratiques en mutation » (Coordinateur : Philippe Sabot, Professeur de philosophie)
- Emilie ADELINÉ Coordinatrice soutien aux Graduate Programmes Direction d'Appui à la Recherche (DAR) [emilie.adeline@univ-lille.fr](mailto:emilie.adeline@univ-lille.fr) | <http://www.isite-ulne.fr/index.php/fr/programmes-gradues/> +33.(0).3.20.79.86.01 Université de Lille

## AIDES DU CONSEIL REGIONAL OU BOURSE MERMOZ

<https://aidesindividuelles.hautsdefrance.fr/sub/extranet/dispositif-consulter.sub?sigle=MERMOZ17>

- **Bourses régionales MERMOZ** : <https://guide-aides.hautsdefrance.fr/dispositif997>
- Dans le cadre de la politique « Enseignement Supérieur », la Région a instauré des bourses régionales de mobilité à l'international destinées à favoriser les déplacements des étudiants à l'étranger dans le cadre de leur cursus.
- **Durée de financement** : 12 à 26 semaines
- **Zone éligible** : Tous pays étrangers La mobilité doit être faite de façon continue dans le même pays.
- **Montant de l'aide** : 92.40 € par semaine maximum. Le calcul se fait en fonction du quotient familial.



## AIDES DU COLLÈGE DOCTORAL / DAR

Le collège doctoral contribuait 2 fois par an à des projets internationaux, mais en raison d'une baisse de budget et de problème de personnel, la DAR a repris l'appel cette année 2025. Il vient de passer en CS de l'université.

Cet appel s'adresse à tous les doctorants pour des mobilités allant d'1 à 6 mois. Les déplacements se feront entre le 1<sup>er</sup> février et le 15 octobre de chaque année.

Les demandes se font en ligne et nécessitent une validation par l'UR et par l'ED. Un cofinancement est demandé (exemple UR+ED).

L'information vous est communiquée via la newsletter, le site de l'ED et par mail.



## MOBILLEX

- L'université de Lille propose 2 appels par an généralement en mai et en novembre pour des aides à la mobilités à l'international.
- Les candidatures se font en ligne ; un cofinancement est recommandé et une seule candidature pendant la durée de sa thèse.
- La durée du séjour est de 3 à 12 mois ; depuis cette année possibilité de fractionner le séjour
- Le séjour doit se dérouler entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 août pour l'appel de novembre et entre le 1<sup>er</sup> juin et le 31 décembre pour l'appel de mai.
- Le montant maximum attribué est de 650 € par mois. Il est recommandé de ne pas surévaluer les demandes.
- Cet appel est réservé aux doctorants de Lille et ne peut être cumulable avec celle du Conseil Régional, AMI, I-SITE, COLLÈGE DOCTORAL.
- L'information est communiquée via la newsletter, le site de l'ED et par mail.

Les Programmes Fulbright comportent 1 session par an généralement en février, les dossiers sont gérés par la commission franco-américaine, le montant varie entre 1500 et 2000 \$ pour un séjour de 4 à 12 mois. 15 bourses sont accordées toutes disciplines confondues. Si un candidat n'est pas retenu pour une bourse Fulbright, la commission peut orienter son dossier vers les programmes de fondations privées telles que Fernand Braudel, Monahan, Harvard, etc..

<https://fulbright-france.org/fr/bourses/doctorants/fulbright-hauts-france>

### Cycle 2024-2025

**Date limite de dépôt de dossier : 20 décembre 2023. Aucune candidature retardataire ne sera acceptée.**

- **Eligibilité : doctorant.e français.e inscrit.e en thèse dans une institution de la région Hauts-de-France**
- **Disciplines : sciences exactes, sciences du vivant, humanités numériques et priorités stratégiques de la région**
- **Durée : 4 à 12 mois en fonction du projet de recherche**
- **Nombre de bourses : 1 à 2**
- **Montant : variable selon la destination et le statut du/de la candidat.e**
  - **Doctorant.e avec allocation doctorale : entre 1 500 \$ et 1 950 \$ par mois**
  - **Doctorant.e sans allocation : entre 1 800 \$ et 2 340 \$ par mois**
- **Date du départ : entre le 1er août 2024 et le 1er mai 2025**



## AIDES DU CIERA ET DU DAAD



- **Les Aides du CIERA** (Centre Interdisciplinaire d'Études et de Recherches sur l'Allemagne) pour des séjours de 4 à 6 mois, 1 session par an généralement en mars. Le montant de l'aide varie en 400 et 600 € par mois.
- **Les Aides du DAAD** (Deutscher Akademischer Austauschdienst) 2 sessions par an, généralement en septembre et en février pour des séjours de 1 à 6 mois et un montant de 1 000 € par mois.

## AIDES DES FONDATIONS PRIVÉES

- Bourses de recherche « Paola Sandi »,
- Bourse d'Excellence « Eole »,
- Bourses d'Études de l'École Française, d'Extrême Orient (EFEO),
- Bourse Jean Walter Zellidja,
- Bourse de la Fondation Martine Aublet,
- Bourses de la Fondation de France,
- Bourse de la Fondation BILL et MELINDA GATES,
- Bourse du Rotary Club
- Banque de France
- Autres

# Les mobilités du réseau: résidences d'artistes

## PROJET MOBILITÉS : RÉSIDENCES POUR LES THÈSES EN RECHERCHE-CRÉATION

- Rappel :
  - Projet discuté lors de la réunion du conseil du 15 septembre 2021
  - Appel destiné aux doctorant(e)s en recherche-création en France et dont l'école doctorale d'appartenance est membre du resCAM
  - Universités sollicitées pour dresser un état des lieux pouvant accueillir un(e) doctorant(e) en résidence
  - Plusieurs réunions avec des collègues et juristes pour valider les modalités de mise en œuvre
  - Budget / projet : 2 250 € pour 2 semaines max à réaliser avant fin 2024 et tant que l'étudiant(e) a le statut de doctorant
  - Budget éventuel à prévoir pour la documentation audiovisuelle (à discuter par la direction du resCAM directement avec les laboratoires d'accueil pour déterminer les moyens existants ou à mettre en œuvre)
  - Convention de reversement à mettre en place avec le laboratoire d'origine du doctorant(e) – Pas de versement directement aux doctorant(e)s
  - Appel 2023 lancé en mars 2023 (voir en annexe)
- Universités accueillantes 2023-2024 :
  - **Franche-Comté** - UR 4661 ELLIADD (édition, littératures, langages, informatique, arts, didactiques, discours)
  - **Grenoble Alpes** - UMR 5316 LITT&ARTS
  - **Rennes 2** - Trois unités d'accueil : EA PTAC (pratiques et théories de l'art contemporain) | EA 3208 APP (arts : pratiques et poétiques) | EA 7465 GRIEF (groupe de recherche sur l'invention et l'évolution des formes)
  - **Strasbourg** - UR 3402 ACCRA (Approches contemporaines de la création et de la réflexion artistiques)
- Candidatures 2023-2024:
  - 8 dossiers reçus étudiés par un jury (chaque dossier a été étudié en amont par deux membres du resCAM) réuni le 15 juin 2023 : 1 dossier refusé (projet manquant de maturité dans son avancement, la candidate pourra repostuler l'année prochaine)
  - Universités d'origine des doctorant(e)s : Aix-Marseille, Bourgogne Franche-Comté, Paris 8 (3), Rennes 2 (2), Strasbourg
  - Universités demandées : Bourgogne Franche-Comté, Grenoble (2), Rennes 2 (2), Strasbourg (3)
  - Communication des résultats aux doctorant(e)s à venir en mettant en copie : la direction du laboratoire d'origine du(de la) doctorant(e), la direction de thèse, le représentant resCAM de l'ED dont dépend le doctorant(e), l'ED, la direction du laboratoire d'accueil